

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire



Organisateurs :

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
MINISTERE FEDERAL DE LA COOPERATION ECONOMIQUE,
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

TITRE SUR LA CONSULTATION REGIONALE POUR L'AFRIQUE
VUE DE LA MOBILISATION D'APPUI EXTERIEURS
DANS LE CADRE DE LA DECENNIE INTERNATIONALE
DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

8 2 4

A A F 8 6

Abidjan, 25 - 29 novembre 1985

LIBRARY
 INTERNATIONAL REFERENCE CENTRE
 FOR DOCUMENTS ON WATER SUPPLY AND
 SANITATION (IWR)

Abidjan/Genève, avril 1986

SECRETARIAT DE LA CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION D'APPUI EXTERIEUR
 CWS/ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

024 AAF 86
 5692

ABREVIATIONS ET SIGLES

ACDI	Agence canadienne pour le Développement international
ACE	Approvisionnement communautaire en Eau
AEP	Approvisionnement en Eau potable
AEPA	Approvisionnement en Eau potable et Assainissement
AOD	Aide officielle au Développement
BAD/F	Banque africaine de Développement/Fonds
BasD/F	Banque asiatique de Développement/Fonds
BID	Banque interaméricaine de Développement
Banque mondiale/AID	Banque mondiale/Agence internationale de Développement
BMZ	Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit (Ministère fédéral allemand de la Coopération économique)
BP	Branchement privé
BF	Borne-fontaine
CAD	Comité d'Aide au Développement de l'OCDE
CAN	Comité d'Action nationale
Consultation	Consultation régionale pour l'Afrique en vue de la Mobilisation d'Appuis extérieurs
CT	Coopération technique
Décennie	Décennie internationale de l'Eau potable et de l'Assainissement, 1981-1990
DRH	Développement des Ressources humaines
FAC	Fonds d'Aide à la Coopération (France)
FED	Fonds européen de Développement
UNICEF	United Nations Children's Fund
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Office allemand de la Coopération technique)
IAEP	Informations sur les Appuis extérieurs par Pays
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque allemande pour la Reconstruction et le Développement)
Km ²	Kilomètre carré
LHJ	Litres par Habitant et par Jour
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSE	Organisme de Soutien extérieur
PDM	Pays en voie de Développement Membre (de la BAD)
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Procédure minimale d'Evaluation
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SSP	Soins de Santé primaires

LIBRARY, INTERNATIONAL REFERENCE
CENTRE FOR COMMUNITY WATER SUPPLY
AND SANITATION (IRC)
P.O. Box 93190, 2509 AD The Hague
Tel. (070) 814911 ext. 141/142

RN: ~~0173004~~ ISN 5692
LO: 824 AAF 86

(ii)

AFRIQUECONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATIOND'APPUI EXTERIEURS

dans le cadre de la Décennie internationale de
l'Eau potable et de l'Assainissement

Abidjan, 25-29 novembre 1985

Table des matières

	<u>Page</u>
I. <u>RESUME, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	1
1.1 Coordination et coopération entre les organismes de soutien extérieurs	2
1.2 Développement institutionnel grâce à la coopération technique ou aux programmes de soutien	4
1.3 Coordination intersectorielle et liens entre les projets	5
1.4 Recouvrement des coûts	5
II. <u>INTRODUCTION</u>	6
III. <u>OBJECTIFS ET HISTORIQUE</u>	6
3.1 Objectifs	6
3.2 Historique	7
IV. <u>LA DECENNIE DANS LA REGION AFRICAINE</u>	8
4.1 Contexte socio-économique	8
4.2 Secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement	8
4.3 Contraintes majeures	9
4.4 Perspectives d'avenir	9
V. <u>QUESTIONS PRIORITAIRES</u>	10
5.1 Coordination et coopération entre les organismes de soutien extérieurs	11
i) Stratégies réalistes et efficaces du secteur	11
ii) Réunions consultatives de la Décennie	12
iii) Faiblesse des structures nationales de planification	12
iv) Echanges d'informations entre les organismes de soutien extérieurs	12
v) Cohérence des stratégies des donateurs	12
vi) Communication entre les organismes de soutien extérieurs	12
vii) Aide conditionnelle	13

	<u>Page</u>
5.2 Structures et mécanismes institutionnels	13
i) Planification du secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement	14
ii) Moyens d'élaboration des projets	14
iii) Standardisation, fabrication locale de l'équipement et technologies appropriées	14
iv) Développement des ressources humaines	14
5.3 Programmes de soutien ou coopération technique	14
i) Participation communautaire	15
ii) Exploitation et entretien	15
iii) Education en matière d'hygiène	15
iv) Evaluation des progrès	15
5.4 Coopération intersectorielle	16
5.5 Recouvrement des coûts dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement	16
i) Zones rurales	17
ii) Zones urbaines	17

Annexes

Annexe 1 Liste des participants

Annexe 2 Agenda de la Consultation

Annex 3A Résumés des déclarations des Organismes de Soutien extérieurs

- 3A - 1 Agence canadienne de Développement international (ACDI)
- 3A - 2 Arab Fund for Economic and Social Development
- 3A - 3 Banque africaine de Développement (BAD)
- 3A - 4 Banque mondiale
- 3A - 5 Banque Ouest africaine de Développement (BOAD)
- 3A - 6 Bureau international du Travail (BIT)
- 3A - 7 Caisse centrale de Coopération économique (CCCE)
- 3A - 8 Commission économique pour l'Afrique (CEA)
- 3A - 9 Danish International Development Agency (DANIDA)
- 3A - 10 Délégation de la Commission des Communautés européennes
en République de Côte d'Ivoire
- 3A - 11 Direction de la Coopération au Développement et de
l'Aide humanitaire (DDA)
- 3A - 12 Directorate General for International Cooperation
(DGIS - Pays Bas)
- 3A - 13 German Agency for Technical Cooperation (GTZ)
- 3A - 14 Institut international des Nations Unies de Recherche et
de Formation pour la Promotion de la Femme (INSTRAW)
- 3A - 15 International Reference Centre for Community Water
Supply and Sanitation (IRC/CWSS)
- 3A - 16 Kreditanstalt fuer Wiederaufbau (KfW)
- 3A - 17 Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- 3A - 18 Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- 3A - 19 Saudi Fund for Development
- 3A - 20 United Nations Children's Fund (UNICEF)
- 3A - 21 United States Agency for International Development (USAID)

Annexe 3B Résumés des déclarations des Experts

- 3B - 1 M. Gagara, M. - Niger
- 3B - 2 M. Hajji, A. - Maroc
- 3B - 3 M. Mbuyi, T. (pour M. Tshiongo) - Zaïre
- 3B - 4 M. Ntezinde, N.M. - Swaziland
- 3B - 5 Dr. Nyumbu, I.L. - Zambie
- 3B - 6 M. Zadi Kessy, M. - Côte d'Ivoire

Annexe 4 Liste de documents

I. RESUME, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La Banque africaine de Développement (BAD) a été l'hôte d'une Consultation régionale en vue de la Mobilisation d'Appuis Extérieurs (ci-après dénommée la Consultation), dans le cadre de la Décennie internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement, du 25 au 29 novembre 1985. La Consultation a eu lieu au Siège de la BAD à Abidjan et elle était co-parrainée par la BAD, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Ministère fédéral de la Coopération économique de la République fédérale d'Allemagne (BMZ). Plus de 50 représentants de haut niveau (Annexe 1 - liste des participants) d'organismes multilatéraux et bilatéraux, d'organisations non gouvernementales (ONG) ainsi qu'un certain nombre de conseillers techniques en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la Région africaine assistaient à la Consultation. Les échanges de vues ont été principalement axés sur les résultats de la Consultation OMS/BMZ des donateurs européens^{1/}, qui s'est tenue à Bonn (République fédérale d'Allemagne) en octobre 1984, ainsi que sur les résultats de la réunion du Comité d'Aide au Développement (CAD)^{2/} de l'OCDE, qui s'est tenue à Paris, en mai 1985.

La Consultation a noté qu'en dépit des progrès réalisés en Afrique dans le cadre de la Décennie de l'Eau et de l'Assainissement, jusqu'à 80% de toutes les invalidités endémiques sont encore imputables à des maladies d'origine hydrique. Dans certaines zones rurales, il est possible que moins de 5% de la population ait accès à de l'eau potable. La mortalité infantile va de 80 pour 1000 naissances d'enfants vivants dans quelques pays, à un niveau aussi élevé que 300 pour 1000 dans certaines régions du Sahel.

L'ensemble des investissements des Organismes de Soutien Extérieurs (OSE) dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement en Afrique est estimé pour les quinze dernières années à plus de 5 milliards de dollars E.U. Toutefois des ressources beaucoup plus importantes sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la Décennie, à savoir l'accès de tous à l'eau potable et à des installations d'assainissement.

Les principales contraintes qui pèsent sur le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en Afrique sont la faiblesse des institutions du secteur et le manque de main-d'oeuvre qualifiée et de matériel bien conçu. Bien souvent ce matériel n'est pas adapté aux besoins et aux moyens financiers des bénéficiaires et reste donc insuffisamment entretenu.

La Consultation a été organisée pour rechercher les moyens de mieux surmonter ces difficultés et d'utiliser plus efficacement les ressources disponibles. Elle s'est particulièrement penchée sur les questions suivantes : coordination et coopération entre les OSE, coopération technique ou programmes de soutien en vue d'améliorer les résultats médiocres du secteur, sensibilisation des communautés pour qu'elles entretiennent leurs propres installations d'adduction

1/ "European Donor Consultation, Koenigswinter", Rapport du Secrétariat, Bonn/Genève, février 1985.

2/ "Comité d'Aide au Développement : Comment améliorer l'efficacité de l'aide apportée dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, conclusions et recommandations émises à l'issue des Consultations du CAD" (Rapport distribué en novembre 1985).

d'eau et d'assainissement et conception de systèmes socialement pertinents et ne dépassant pas la capacité financière des intéressés. Tous ces points ont été abordés au cours de la réunion du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE qui s'est tenue à Paris en mai 1985. Les conclusions de cette réunion ont servi de base à la présente Consultation en Afrique.

Les participants à la Consultation sont convenus que les perspectives pour la seconde moitié de la Décennie et au-delà ne sauraient être meilleures que par le passé si un nouvel élan n'est pas donné au développement du secteur AEPA. De nouvelles stratégies doivent être axées sur la coordination de l'aide apportée par les OSE au secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, sur le renforcement des institutions et sur les approches de la Décennie.^{1/}

Les différents moyens de mettre en oeuvre ces stratégies ont été examinés par cinq groupes de travail puis en séance plénière. Les points principaux des CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS de la Consultation sont résumés ci-après.

1.1 Coordination et coopération entre les organismes de soutien extérieurs

Se conformant aux définitions adoptées par la réunion du CAD en mai 1985, la Consultation africaine a d'autre part recommandé :

- que dans certains cas des réunions techniques du secteur soient organisées entre les gouvernements et les organismes de soutien extérieurs intéressés. Durant ces réunions, dites réunions consultatives dans le cadre de la Décennie, les gouvernements présenteraient aux OSE participants leurs stratégies et leurs priorités pour le secteur, y compris leurs projets et leurs programmes. Cependant, il est à noter que ces réunions n'ont pas pour but d'assurer des engagements financiers de la part des donateurs. L'organisation de ces réunions, en particulier la préparation des documents y afférents, devrait, dans la mesure où cela serait nécessaire, être financièrement et matériellement appuyée par les OSE et bénéficier de leurs services consultatifs. Cependant, il a été souligné que pour l'organisation de telles réunions, les OSE réagiraient par l'intermédiaire des organismes nationaux de coordination des pays bénéficiaires, c'est-à-dire les comités d'action nationale (CAN). Tous les OSE s'intéressant au secteur seraient invités à ces réunions;

1/ APPROCHES DE LA DECENNIE

- Complémentarité dans le développement des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.
- Stratégies accordant la priorité aux populations rurales et urbaines mal desservies.
- Programme favorisant l'auto-responsabilité et l'auto-gestion des projets.
- Systèmes socialement pertinents à la portée des populations.
- Engagement communautaire à tous les stades de la mise en oeuvre des projets.
- Association de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement à certains programmes pertinents d'autres secteurs, en particulier les soins de santé primaires, en mettant l'accent par exemple sur l'éducation pour la santé, le développement des ressources humaines et le renforcement de l'efficacité des institutions.

- que le cas échéant, les frais de fonctionnement des organismes nationaux de coordination, tels que les comités d'action nationale, soient financés, partiellement ou entièrement, par les organismes de soutien extérieurs;

- que le PNUD joue un rôle plus actif que jusqu'à présent dans la promotion et la coordination des activités de la Décennie. C'est ainsi que les priorités du secteur AEPA seraient notamment présentées durant les réunions de table ronde et les réunions régionales organisées par le PNUD, particulièrement dans le cadre des programmes par pays pour le quatrième cycle de programmation du PNUD, 1987-1991. Le PNUD devrait également utiliser à des fins promotionnelles la diffusion des documents et des rapports relatifs à la Décennie.

- que l'on dispose régulièrement d'informations à jour sur l'appui extérieur au niveau des pays. L'OMS a lancé une importante initiative en créant un système de renseignements informatisés par pays concernant l'appui extérieur. L'idée a été émise que des informations sur les programmes et les projets devraient être régulièrement échangées entre les OSE sur la base des profils des pays. L'utilité d'un tel système dépendra des données qui seront fournies à l'OMS par les OSE. Ces derniers sont, d'ailleurs, incités à aider l'OMS dans ce domaine pour la mise au point des rapports actualisés;

- que les OSE qui ne l'ont pas encore fait, établissent leurs propres documents concernant la stratégie à suivre dans le secteur AEPA. A partir de ces stratégies des directives pourraient être élaborées à l'intention du personnel des OSE, des consultants et des pays bénéficiaires;

- que les OSE s'efforcent d'uniformiser leurs critères d'évaluation des projets et de procéder à des évaluations conjointes grâce auxquelles un plus grand nombre de projets pourraient être ultérieurement cofinancés, ce qui permettrait de rationaliser les activités du secteur et d'utiliser les ressources de la meilleure façon possible; et

- que les OSE cherchent à uniformiser et assouplir leurs procédures pour obtenir des crédits et des décaissements de fonds au début et pendant l'exécution des projets.

En outre, les OSE devraient, en coordonnant leurs activités, aider les gouvernements bénéficiaires à élaborer leurs propres stratégies et à créer leurs propres institutions dans le secteur AEPA.

L'idée de créer un fonds international pour les activités de promotion et de coordination de la Décennie a également été soulevée. Ce fonds serait alimenté par des ressources provenant d'organismes multilatéraux et bilatéraux. Toutefois, un certain nombre d'organismes bilatéraux ont estimé que cette proposition pourrait difficilement être mise en oeuvre, étant donné que la répartition des fonds destinés à des fins multilatérales et bilatérales est fixée d'avance par leurs gouvernements respectifs.

La Consultation a également convenu que les règles relatives à l'aide conditionnelle devraient être plus flexibles que par le passé afin de maximiser la normalisation de l'équipement.

1.2 Développement institutionnel grâce à la coopération technique ou aux programmes de soutien

La Consultation a noté la faiblesse générale de la plupart des institutions du secteur AEPA en Afrique. Dans les zones urbaines, les projets d'investissement devraient être précédés ou accompagnés de programmes de coopération technique ou de soutien afin de renforcer les moyens financiers, techniques et de gestion des institutions.

Dans les zones rurales, où les communautés sont responsables des points d'eau et des installations d'assainissement, les organismes de soutien extérieurs devraient augmenter sensiblement les ressources qu'ils consacrent aux programmes de sensibilisation, à l'éducation sanitaire et aux activités visant à encourager une participation communautaire motivée.

La Consultation a aussi constaté une insuffisance générale de la planification sectorielle et a recommandé que les plans sectoriels soient édifiés en fonction des ressources disponibles et soient intégrés dans les plans nationaux de développement. A cet égard, les organismes de soutien extérieurs devraient aider les organismes sectoriels à se constituer une capacité d'élaboration des projets de façon qu'un plus grand nombre de projets viables puissent être présentés aux OSE, ce qui permettrait peut-être en fin de compte d'accroître l'afflux des capitaux vers le secteur.

Les organismes de soutien extérieurs devraient également intensifier leur appui afin de promouvoir la fabrication locale des équipements et de favoriser l'emploi de consultants et d'entrepreneurs nationaux, ce qui, à long terme, faciliterait la normalisation de l'équipement utilisé dans le secteur et permettrait d'épargner les devises. La consultation a donc invité instamment les OSE à promouvoir l'adoption de technologies appropriées de faible prix de revient en matière d'adduction d'eau potable et d'assainissement et faisant appel à une participation active des bénéficiaires. Pour cela, un appui extérieur continu doit être fourni aux fins de formation et un budget national de formation doit être prévu.

En ce qui concerne le développement des ressources humaines (DRH) la Consultation a constaté que les moyens de formation existants ne sont pas utilisés de façon optimale et que les organismes de soutien extérieurs devraient donc évaluer la capacité de formation d'un pays avant d'investir dans de nouveaux centres de DRH. En fait, un appui spécifique et adéquat (sur le plan financier, des institutions, et des effectifs) devrait être fourni aux écoles existantes, notamment celles qui se consacrent à la formation du personnel technique dans le domaine de l'assainissement et de l'éducation sanitaire. D'autres types de personnel de niveau universitaire devraient être formés dans des établissements locaux ou régionaux grâce à des programmes de bourses appropriés.

La Consultation est convenue que les composantes des programmes de soutien telles que l'éducation sanitaire, la participation communautaire, y compris le rôle des femmes et la formation en vue de l'exploitation et de l'entretien des systèmes AEPA sont indispensables à la réussite des projets AEPA, notamment dans les zones rurales. Les femmes devraient tout particulièrement prendre part à toutes les phases de l'exécution des projets, notamment à leur élaboration, aux tâches d'entretien, à l'éducation en matière d'hygiène et aux autres activités liées à la santé. Les OSE devraient apporter leur aide pour former des instructeurs et renforcer et créer des institutions chargées de la diffusion des composantes de programmes de soutien.

Il faut également remarquer que les OSE, les gouvernements bénéficiaires et les agences du secteur AEPA devraient mettre suffisamment de fonds à la disposition des programmes de soutien AEPA.

L'évaluation continue des projets, y compris du degré de participation des communautés bénéficiaires est, de l'avis des participants à la consultation, un autre aspect important. Ainsi, l'évaluation devrait-elle être une composante intégrante des projets. Cette tâche d'évaluation ne doit pas se terminer avec l'achèvement du projet et doit porter sur les aspects techniques, d'organisation et socio-économiques afin d'en tirer un enseignement pour l'avenir. Cette évaluation devrait avoir lieu au moment opportun.

1.3 Coordination intersectorielle et liens entre les projets

La Consultation est parvenue à la conclusion que les gouvernements bénéficiaires et les OSE devraient élaborer leurs projets en vue d'une coopération intersectorielle. Pour cela, les projets d'adduction d'eau potable pourraient être liés à des projets ou programmes connexes portant par exemple sur les services de santé, le développement rural, l'éducation et l'habitat, ce qui permettrait de réduire les coûts d'un projet et d'en augmenter les avantages, notamment dans le domaine de la santé. En particulier, la Consultation a demandé instamment aux OSE de tenir compte, dans les projets futurs, de la complémentarité entre l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, aspect qui a été grandement négligé dans le passé.

1.4 Recouvrement des coûts

La Consultation a estimé que la distribution d'eau potable n'est pas un service gratuit et que les bénéficiaires devraient en supporter le coût ou tout au moins y participer. Toutefois, le service d'approvisionnement en eau potable devrait être fiable. Pour que le recouvrement des coûts repose sur des bases solides, il faut que les gouvernements soient animés d'une volonté politique de procéder à ce recouvrement et que les populations soient disposées à payer un tel service soit en espèces soit en nature. Pour atteindre ce dernier objectif, des campagnes de sensibilisation et des programmes d'éducation sanitaire doivent précéder les projets d'investissement ou en faire partie.

Dans les zones rurales, la Consultation est parvenue à la conclusion que, compte tenu du faible niveau des revenus, les bénéficiaires devraient, dans la mesure du possible, contribuer à la construction des installations par leur travail et la fourniture de matériaux locaux, ceci dans le cadre de la participation communautaire. La Consultation est convenue que les pays receveurs et/ou les bénéficiaires devraient peu à peu assumer entièrement la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des installations grâce à des contributions en nature ou en espèce. Il a toutefois été noté que, dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire que les OSE financent ces coûts durant une période transitoire si l'on veut que le fonctionnement continu du système soit garanti.

L'apport d'une contribution financière partielle pour le remplacement du matériel est un objectif à long terme.

La Consultation est convenue que pour les zones urbaines, les gouvernements, avec, le cas échéant, l'aide des organismes de soutien extérieurs, devraient élaborer une stratégie de recouvrement des coûts reposant sur les critères suivants : mettre l'eau potable et les installations d'assainissement à la portée de toutes les couches de la population, assurer

progressivement l'autonomie financière de l'agence d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, et décourager le gaspillage d'eau. Dans ce contexte, le recouvrement de la totalité des coûts (exploitation et entretien, amortissement du matériel et service de la dette) est un objectif à long terme. Toutefois, à court terme, les coûts d'exploitation et d'entretien, y compris le remplacement du matériel d'exploitation devraient être recouverts. En tout état de cause, le coût de la distribution d'eau potable et des installations d'assainissement devrait être à la portée de tous les groupes de consommateurs.

La Consultation a également jugé souhaitable que les revenus de l'organisme chargé de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement demeurent dans le secteur.

Ces recommandations devraient encourager les OSE à intensifier leur appui au sous-secteur rural.

II. INTRODUCTION

L'organisation de la Consultation a été esquissée dans le cadre d'un ordre du jour (Annexe 2). Les réunions se sont articulées autour de sessions plénières (présentation et examen des déclarations des participants) et de groupes de travail (examen des questions et élaboration de solutions possibles). Le Président de la Banque africaine de développement a ouvert les débats et le Directeur du département de l'infrastructure et de l'industrie de la BAD a prononcé le discours de clôture.

Le Président a rappelé que la déclaration de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, (aux termes de laquelle chacun devrait avoir accès à l'eau potable et à des installations d'assainissement adéquates) était noble mais que dans les pays en développement des millions de personnes meurent encore ou sont affaiblies par la maladie parce qu'elles ne disposent que d'eau non potable ou n'ont pas d'eau du tout. Il a ajouté que le processus de développement tout entier est vain, si les nombreux projets intéressant l'agriculture, l'industrie et les infrastructures ne doivent être mis en oeuvre que par des gens malades.

Il est incompréhensible de construire des établissements sanitaires coûteux pour traiter toutes les maladies qui auraient pu être évitées à un coût beaucoup plus faible, notamment grâce à la distribution d'eau potable et à la mise en place d'installations sanitaires.

En 1968 la BAD s'est pour la première fois occupée du secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, et jusqu'à ce jour, elle a approuvé l'octroi de près de 600 millions de dollars EU pour le financement de près de 90 projets. Le programme de financement 1982-1986 prévoit plus de 400 millions de dollars EU (environ 8% de toutes les opérations) pour les projets à mettre en oeuvre dans ce secteur.

Le Président a conclu en faisant observer que les objectifs de la Décennie sont peut-être trop optimistes, notamment en raison d'évènements économiquement défavorables survenus depuis la déclaration de Mar del Plata en 1977. Toutefois, il ne faut pas pour autant désespérer ni abandonner la tâche déjà commencée, mais plutôt voir dans cette situation un encouragement à redéfinir les objectifs et à chercher de nouvelles méthodes et approches pour les atteindre. Il est indispensable de continuer sur la même lancée et d'aller de l'avant.

III. OBJECTIFS ET HISTORIQUE

3.1 Objectifs

Etant donné la stagnation de l'économie mondiale, il est peu probable que l'afflux de fonds vers un secteur social tel que l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement augmente sensiblement. Le principal objectif de la consultation est donc de recenser les moyens d'utiliser de façon optimale les ressources disponibles (i) en améliorant la coopération et la coordination entre les OSE, et au sein des organismes gouvernementaux qui jouent un rôle dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, de façon à rationaliser les activités dans l'ensemble du secteur ; (ii) en augmentant l'appui extérieur pour améliorer l'assainissement du milieu ; (iii) en mettant en lumière les principales contraintes associées à la planification, au financement et à la mise en oeuvre des projets dans le secteur AEPA, ainsi qu'en recherchant des solutions possibles à ces contraintes ; (iv) en évaluant les possibilités de recouvrement des fonds et (v) en renforçant "les approches de la Décennie".

3.2 Historique

Ces objectifs ont été élaborés à l'issue de deux grandes réunions d'organismes donateurs multilatéraux et bilatéraux qui ont eu lieu depuis le lancement en 1980 de la Décennie internationale de l'Eau potable et de l'Assainissement (1981-1990). La première, placée sous le patronage conjoint de l'OMS et du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique (BMZ), s'est tenue du 16 au 18 octobre 1984 à Koenigswinter, près de Bonn (République fédérale d'Allemagne). Les représentants de dix pays donateurs européens et de deux pays donateurs d'Amérique du Nord ainsi que de six organismes multilatéraux participant aux Programmes de la Décennie assistaient à cette réunion, qui a permis d'aboutir (i) à un consensus sur la nécessité d'améliorer la coordination entre les organismes aux niveaux mondial et national ; (ii) à un accord sur l'utilité des stratégies élaborées par les divers organismes pour appuyer l'orientation des travaux futurs dans le secteur AEPA pendant le reste de la Décennie ; (iii) à un accord général sur le renforcement des approches de la Décennie afin d'améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement et la situation sanitaire des pays en développement et (iv) à la conclusion qu'une réunion OCDE-CAD se tiendrait en mai 1985 à Paris pour appuyer les efforts conjoints de promotion de la Décennie internationale de l'Eau potable et de l'Assainissement.

A la réunion subséquente du CAD (13-14 mai 1985) à laquelle ont assisté des représentants de ses Etats Membres et du PNUD, de l'OMS, de la Banque mondiale et du Centre international de Référence pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement communautaires, les conclusions de la Consultation de Koenigswinter ont été élargies et il a été indiqué qu'il existait une étroite convergence de vues entre les participants sur des questions telles que les stratégies à mettre en oeuvre dans le secteur par les pays bénéficiaires, la coordination de l'aide apportée, le recouvrement des coûts, la structure des institutions, la participation communautaire et l'engagement des femmes, le développement des ressources humaines (DRH) et la coopération technique, le choix des technologies et des niveaux de desserte ainsi que l'éducation en matière d'hygiène. Durant la réunion du CAD, il a été en outre convenu de renforcer le dialogue aux niveaux régional et national entre les OSE pour appuyer la Décennie internationale de l'Eau potable et de l'Assainissement.

La Consultation régionale pour l'Asie en vue de la Mobilisation d'Appuis extérieurs, qui s'est tenue à Manille, du 21 au 25 octobre 1985, a été la première manifestation régionale dont les débats et les conclusions ont reposé dans une large mesure sur les consultations de Koenigswinter et du CAD. Cette Consultation a été suivie de la présente Consultation régionale pour l'Afrique en vue de la Mobilisation d'Appuis extérieurs (25-29 novembre 1985). Une troisième Consultation régionale est prévue avec la Banque interaméricaine de Développement (BID), à Washington D.C. (Etats-Unis) du 21 au 24 avril 1986. Il est également prévu de tenir un certain nombre de réunions nationales dans un proche avenir.

IV. LA DECENIE DANS LA REGION AFRICAINE

4.1 Contexte socio-économique

Dans la Région africaine, le taux de croissance démographique dépasse actuellement de plus de 50% la moyenne mondiale. Dans les 50 pays en voie de développement membres (PDM) de la BAD, la population était estimée à environ 513 millions de personnes au milieu de l'année 1984 et elle augmente au taux moyen de 3,2% par an, de sorte qu'elle atteindra au total près de 850 millions de personnes en l'an 2000. L'urbanisation est plus alarmante encore : alors qu'en 1984, environ 28% des Africains étaient des citadins, ce groupe d'habitants dépassera 40% en l'an 2000, si la tendance actuelle (taux annuel d'urbanisation d'environ 6,5%) se poursuit.

Sur le plan économique, l'Afrique connaît, depuis le début des années 80, un taux de croissance négatif de son produit intérieur brut (PIB) annuel par habitant, de sorte qu'en 1983 le niveau moyen était, selon les estimations, inférieur d'environ 4% à celui de 1970. Cette situation tient en partie au fait que la croissance démographique a dépassé la croissance de la production. Il convient de souligner à cet égard que 70% à 90% des habitants sont employés dans l'agriculture ; ce secteur a lui-même été affecté par de nombreuses faiblesses structurelles, notamment des systèmes d'incitation et de commercialisation inefficaces et l'absence de services de développement et d'autres services d'appui adéquats, ce qui a engendré une dépendance croissante à l'égard des importations de produits alimentaires.

En Afrique, la crise est encore aggravée par une forte baisse des flux nets de capitaux vers la région, qui sont en voie de diminution d'environ 11 milliards de dollars EU par an durant la période 1980-1982, à environ 5 milliards de dollars EU par an, selon les projections établies pour la période 1985-1987, en prix courants.

4.2 Secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement

Introduisant le sujet, un participant a indiqué que pendant les deux dernières années, environ 2,5 milliards de dollars EU par an provenant d'OSE sont investis dans le secteur AEPA à l'échelle mondiale, dont un tiers sous forme de subventions. Il est dans l'intérêt des donateurs de rechercher les moyens de retirer de ces fonds le plus d'avantages possibles. Malgré l'importance de ces investissements, la couverture des services en Afrique est faible. Dans les zones rurales, il est rare que plus de 20% de la population aient accès à l'eau potable, et probablement moins de 3% ont accès à une forme quelconque d'évacuation hygiénique des excréta. Dans les zones urbaines, 50% à 60% des habitants sont desservis par un système d'approvisionnement en eau potable et 20% à 40% au mieux disposent d'installations de tout-à-l'égout ou d'autres installations sanitaires. En fait, il est possible que la couverture

en Afrique ait baissé au cours des dix dernières années, en raison principalement de la préférence donnée naguère aux investissements dans le sous-secteur urbain, de l'absence de services d'exploitation et d'entretien et d'une croissance démographique rapide. Aussi certains OSE ont-ils élaboré leurs propres documents concernant la stratégie sectorielle qui devraient, à l'avenir, servir de directives en matière d'approche pour les membres de leur personnel et les consultants, et pour des discussions avec les gouvernements bénéficiaires.

4.3 Contraintes majeures

Un expert du secteur africain a déclaré que les organismes donateurs et de financement internationaux avaient accompli un remarquable effort pour accroître le niveau des services AEPA en Afrique. Néanmoins, de nombreux OSE continuent à suivre principalement leurs propres ordres de priorités en matière d'investissements sans en débattre suffisamment avec les gouvernements bénéficiaires respectifs et sans assez coordonner leurs apports. Il en résulte que bien souvent les résultats sont loin d'être les meilleurs, par suite de l'application de technologies perfectionnées et de diversification plutôt que de la standardisation de l'équipement. En plus, des projets sont souvent implantés dans certaines régions considérées non prioritaires par le gouvernement du pays bénéficiaire. D'autre part, les OSE ont tendance à favoriser les projets demandant de nouveaux investissements plutôt que les projets de réhabilitation. Un porte-parole d'un important organisme bilatéral a reconnu cet état de choses, ajoutant que ce type de projets aboutit fréquemment à ce qu'il a appelé "des ruines du développement" ou à des "éléphants blancs". En outre, de nombreuses installations cessent de fonctionner peu de temps après leur mise en service en raison principalement de l'absence de personnel local capable de les exploiter et de les entretenir de façon adéquate.

La faiblesse institutionnelle d'un grand nombre d'organismes locaux du secteur AEPA est une autre contrainte majeure dont il a été fait état. Il s'agit notamment d'un manque de moyens de planification, de préparation et d'exécution des projets ainsi que de carences de gestion dans le domaine technique et financier.

Un participant a mentionné que dans leurs évaluations des projets, les OSE prennent souvent les décisions de financement selon des critères de rentabilité financière sans vraiment tenir compte des aspects sociaux.

Un autre participant a déclaré que si l'éducation sanitaire et la participation communautaire sont devenues des termes clés dans le processus de développement du secteur AEPA, peu de progrès ont été réellement accomplis à ce jour dans ces domaines.

4.4 Perspectives d'avenir

Il a été convenu que cette Consultation n'était pas destinée à obtenir des engagements de contributions, mais que si l'on voulait améliorer les réalisations du secteur dans la seconde moitié de la Décennie, un certain nombre de modifications devraient être opérées dans les stratégies et les approches de développement du secteur AEPA, aussi bien du point de vue des OSE que des pays bénéficiaires.

Le Profil de l'Afrique pour la Mobilisation des Ressources met l'accent sur un nouvel élan vers lequel doivent être axés les apports futurs au secteur ; on a notamment mentionné :

- la remise en état et l'entretien des installations AEPA existantes plutôt que l'apport de nouveaux investissements, afin de tirer le meilleur parti possible des ressources limitées et éviter que les dépenses de fonctionnement associées au projet n'atteignent des niveaux inaccessibles ;

- la coordination de l'aide accordée au secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement entre les OSE et au sein des organismes nationaux du secteur de façon à rationaliser l'utilisation de ressources rares ;

- le développement institutionnel grâce à des programmes de coopération technique et de formation de personnel pour augmenter la capacité des institutions, pour mobiliser des fonds nationaux au moyen de mécanismes appropriés de recouvrement des coûts, de façon à assurer l'exploitation et l'entretien et la viabilité du secteur ; et

- les Approches de la Décennie pour concevoir des projets et des programmes tenant davantage compte des coûts et étant mieux adaptés socialement.

Les principes de ces nouvelles stratégies de développement devaient être examinés durant la Consultation d'Abidjan. L'espoir a été formulé que les participants trouveraient des moyens de les appliquer efficacement à l'avenir et qu'en fin de compte tous les OSE adopteraient de telles stratégies dans leurs propres politiques de développement du secteur AEPA.

En conclusion, il est apparu clairement, comme l'a déclaré le Président de la Banque africaine de Développement, qu'aucun projet de développement n'a de sens s'il n'est mis en oeuvre par des gens en bonne santé ; l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires fiables est une composante essentielle pour obtenir une amélioration de la santé.

V. QUESTIONS PRIORITAIRES

Les déclarations des OSE ont d'abord été le reflet de leurs activités passées et présentes dans le secteur. Les conseillers techniques ont soulevé un certain nombre de questions qui sont devenues des sujets de discussion durant les séances plénières de la Consultation et dans le cadre des groupes de travail qui ont été constitués par la suite. Ces questions peuvent être groupées dans le cadre de cinq grandes rubriques :

- moyens d'améliorer la coordination et la coopération entre les organismes de soutien extérieurs et aspects de l'aide conditionnelle dans la Région africaine ;

- amélioration des réalisations dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement grâce à des structures et mécanismes institutionnels améliorés, notamment par le développement des ressources humaines, le choix de technologies, la standardisation de l'équipement, l'adoption de critères locaux de production et de conception, et l'amélioration des moyens de planification et de préparation des projets ;

- appui des donateurs sur le plan des programmes de soutien ou de la coopération technique pour promouvoir l'éducation sanitaire; la participation communautaire, y compris le rôle des femmes, l'exploitation et l'entretien, dans le cadre de divers projets/programmes ou de composantes de projets d'investissement ;

- mécanismes de coopération intersectorielle grâce à une coordination sectorielle au niveau national dans le cadre du secteur national de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, et avec les secteurs connexes, c'est-à-dire les services sanitaires, le développement rural, l'habitat, l'éducation et l'exploitation forestière ;

- moyens d'obtenir effectivement un recouvrement des coûts, dans des conditions abordables pour la population, dans les zones urbaines et rurales.

Les rapports des groupes de travail, les CONCLUSIONS et RECOMMANDATIONS ont été examinés en séance plénière le dernier jour de la Consultation. Les points essentiels de ces débats sont résumés ci-après.

5.1 Coordination et coopération entre les organismes de soutien extérieurs

La coordination entre les donateurs a été le thème central de la Consultation. Une communauté de vues s'est dégagée sur la nécessité d'améliorer la coordination et la coopération entre les OSE sur l'ensemble des activités de la Décennie. A cet égard, les principales contraintes méritant de retenir l'attention ont été relevées :

- i) absence de stratégies nationales réalistes et efficaces dans le secteur ;
- ii) besoin de réunions consultatives dans le cadre de la Décennie ;
- iii) faiblesse des structures nationales de planification ;
- iv) échange d'informations insuffisant entre les OSE ;
- v) manque de cohérence des stratégies des OSE ;
- vi) communication insuffisante entre les OSE et leurs conseillers techniques dans les pays, par exemple, les consultants, le personnel des services extérieurs ; et
- vii) manque de flexibilité de l'aide conditionnelle.

Il a été convenu que le rapport du CAD de novembre 1985 - W.1191D/Arch. 0283D) - résume bien la situation, mais que certaines recommandations doivent être mises en relief tandis que d'autres doivent être développées.

- i) En ce qui concerne les stratégies nationales réalistes et efficaces du secteur, la Consultation est parvenue à la conclusion que dans la plupart des pays en voie de développement, il existe un fossé considérable entre la planification économique nationale et la planification des divers projets. Un plan général de développement du secteur AEPA consistant en un programme échelonné reposant sur une évaluation réaliste des ressources devrait constituer le lien nécessaire entre les deux composantes. Dans de nombreux cas, de tels plans n'existent pas, de sorte que les programmes du secteur deviennent de simples listes de projets sans rapport avec des ressources humaines, financières et techniques. En outre, les institutions nationales du secteur manquent souvent de l'appui législatif et financier nécessaire pour devenir des services indépendants de développement du secteur.

- ii) La Consultation est convenue qu'une coordination concertée des OSE au niveau national grâce à des réunions techniques du secteur ou à des réunions consultatives de la Décennie - n'ayant pas pour but d'assurer des engagements financiers de la part des donateurs - permettrait peut-être d'apporter l'appui consultatif et, si besoin est, financier nécessaire pour aider les gouvernements à mener à bien au moins trois composantes d'une stratégie globale du secteur :
- plans indicatifs de la Décennie avec objectifs à court terme adaptés aux ressources disponibles ;
 - stratégies à court terme de gestion du secteur ;
 - programmes à long terme ou plans directeurs.
- iii) La Consultation a établi un rapport étroit entre la faiblesse des structures nationales de planification et le fait qu'il n'existe pratiquement pas de stratégies sectorielles. Les unités de planification sectorielle devraient être renforcées ou créées soit dans le cadre du ministère responsable de la planification ou dans celui du ministère technique chargé du secteur AEPA. Les OSE devraient, le cas échéant, contribuer à la création de telles unités et les rendre efficaces grâce à la mise au point de programmes de coopération technique.
- iv) Pour ce qui concerne l'échange d'informations entre OSE, la Consultation a fait état de l'initiative déjà entreprise par l'OMS qui a établi un système de renseignements informatisés sur les sources d'aide extérieure par pays ; il s'agit en l'occurrence de renseignements sur les programmes et les projets mis à jour de façon continue sur la base des échanges d'informations sur les profils de pays fournies par les OSE participants. Ce système vise à mettre en place un mécanisme permettant d'obtenir rapidement des informations sur les projets en cours, terminés et peut-être en attente dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Malgré certaines réserves, tenant essentiellement à certains aspects de concurrence entre OSE, les participants à la Consultation sont, de façon générale, convenus que ce programme - à caractère expérimental - fournirait à tous les donateurs de précieuses informations actualisées.
- v) Au sujet de la cohérence des stratégies des OSE, la Consultation a noté que six ou sept OSE seulement avaient élaboré leurs propres documents concernant une stratégie dans le secteur AEPA. Ces documents ont été principalement communiqués aux firmes d'ingénieurs-conseils des différents pays donateurs et aux pays en voie de développement intéressés. La Consultation a demandé instamment à tous les OSE d'élaborer des documents sur la stratégie à mettre en oeuvre dans le secteur de façon à combler les lacunes sur le plan de l'information et à harmoniser les politiques des donateurs.
- vi) En outre, la nécessité de renforcer la communication entre les OSE et leurs conseillers techniques dans les pays a été soulignée. Pour cela, les OSE devraient non seulement élaborer et diffuser les documents concernant les stratégies à mettre en oeuvre dans le secteur, mais également informer leurs consultants et leur personnel d'exécution sur le terrain des règles et des principes à appliquer dans le cadre des politiques d'aide, si l'on veut obtenir des résultats positifs. Pour ce faire, des séminaires de brève durée pourraient être organisés.

- vii) Enfin, la délicate question de l'aide conditionnelle a également été débattue, bien que les participants se soient largement accordés à reconnaître que, dans le climat économique actuel, il n'y a guère de possibilités de libéralisation dans ce domaine. Certains participants ont mentionné quelques-uns des inconvénients de l'aide conditionnelle, en particulier la multiplicité des types d'équipement dans un même pays, qui ne permet pas de bonnes conditions d'exploitation et d'entretien et engendre des difficultés pour l'achat de pièces détachées.

La Consultation est convenue que, dans toute la mesure possible, une plus grande flexibilité que par le passé devrait être autorisée pour étendre le plus possible la standardisation et même encourager la production locale des équipements. Dans le même contexte, la Consultation a encouragé les OSE à faire appel à des consultants et à des entrepreneurs locaux, chaque fois que les compétences techniques nécessaires existent.

5.2 Structures et mécanismes institutionnels

La Consultation a noté que non seulement les institutions du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement sont faibles en Afrique, mais encore que leur champ d'activité est souvent mal défini. En particulier, dans les zones rurales, la fragmentation des fonctions aboutit soit à une superposition des responsabilités, soit à une absence totale de responsabilité.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain, les résultats insatisfaisants du secteur tiennent principalement à l'insuffisance des moyens techniques et des moyens de gestion financière. Les organismes du secteur AEPA ne possèdent pas l'autonomie nécessaire pour i) adopter des systèmes de tarification progressive en rapport avec les coûts réels ; ii) procéder à un recouvrement efficace des dépenses engagées, en particulier auprès des organismes gouvernementaux et des groupes de consommateurs privilégiés ; et iii) poursuivre une politique de décentralisation pour encourager les centres peu importants à utiliser des méthodes de gestion appropriées.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, il manque souvent une structure institutionnelle chargée de la planification et de la coordination nationale des investissements, de sorte que les pouvoirs publics n'ont pas une vue générale des priorités en matière d'investissements. En outre, la communauté est en fin de compte responsable de son propre point d'eau et une structure locale pour assurer les services d'exploitation et d'entretien et le renouvellement de l'équipement est donc indispensable. La Consultation a demandé instamment aux OSE d'aider les gouvernements à créer ou à renforcer des unités de planification et de coordination au niveau central ainsi qu'une structure locale au niveau communautaire.

Les gouvernements aussi bien que les OSE ont, jusqu'ici, grandement négligé le domaine de l'assainissement. La Consultation a fermement recommandé que les gouvernements définissent une politique claire de développement de ce sous-secteur reposant sur la complémentarité de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement et qui soit orientée vers la recherche de solutions à bas prix pour l'assainissement des zones urbaines aussi bien que rurales. L'aspect de complémentarité inclut en outre des programmes d'éducation sanitaire qui doivent précéder ou accompagner les projets

d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement afin que l'on puisse tirer le plus grand profit de ces investissements sur le plan sanitaire. Il convient, avec l'aide des OSE, de concevoir une structure institutionnelle ou de la renforcer de telle sorte que le sous-secteur ait ses propres ressources sur le plan des finances et de la main d'oeuvre. Les programmes de coopération technique pourraient, dans bien des cas, servir de base pour l'établissement de politiques gouvernementales rationnelles.

La Consultation a en outre indiqué que les structures et mécanismes institutionnels doivent retenir l'attention dans les domaines suivants :

- i) La planification du secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement devrait faire partie intégrante de la planification nationale du développement, tenant compte par conséquent de la capacité d'absorption globale du pays, y compris ses ressources humaines, financières et techniques.
- ii) Les OSE ont été priés d'aider les gouvernements à accroître leurs moyens de préparation de projets, afin qu'un plus grand nombre de projets viables puissent être présentés aux organismes de financement. En outre, dans le cadre de la coordination de leurs activités, les OSE devraient élaborer des méthodes uniformes d'évaluation des projets qui pourraient servir de directives aux unités nationales de préparation des projets. De même, les OSE devraient faire un effort pour uniformiser et assouplir leurs procédures d'octroi de crédits et de décaissement de fonds au début et pendant l'exécution des projets.
- iii) Dans le cadre d'une recherche de standardisation de l'équipement, les OSE sont encouragés à aider les pays receveurs à développer des unités de fabrication locale. De telles unités pourraient, à long terme, faciliter l'approvisionnement en pièces détachées, l'exploitation et l'entretien des installations, et l'économie de devises ; en outre, ce qui n'est pas le moins important, des spécialistes des technologies appropriées seraient disponibles dans les institutions nationales du secteur.
- iv) Enfin, le développement des ressources humaines est l'élément central du renforcement des structures institutionnelles. Les OSE sont instamment priés de collaborer avec les institutions de formation existantes afin d'utiliser pleinement les moyens nationaux et régionaux existants avant de financer de nouveaux services de formation. Il se peut que les OSE veuillent inclure, comme composantes des projets d'investissement, des programmes de formation sur le tas, spécifiques d'une institution, ainsi que des systèmes de formation des instructeurs. Ainsi pourrait-on à la fois assurer la mise en oeuvre adéquate des projets et renforcer la capacité globale des institutions.

5.3 Programmes de soutien ou coopération technique

La Consultation est parvenue à la conclusion que les composantes de programmes de soutien, telles que l'éducation en matière d'hygiène, la participation communautaire, y compris le rôle des femmes, et la formation sont indispensables à la réussite des projets AEPA, notamment dans les zones rurales. Des composantes appropriées devraient être incorporées dans les projets au moment de leur conception.

Le coût des composantes de programmes de soutien doit être prévu dans le budget d'un projet aussi bien par l'entité nationale responsable du projet que par l'OSE concerné. Les composantes de programmes de soutien doivent, selon toute attente, apporter à long terme des avantages socio-économiques et leur conception exige donc souvent des études socio-culturelles. Dans certains cas, les organisations non gouvernementales (ONG), en raison de leurs activités sur le terrain, seront à même de concevoir ou de mettre en application les composantes de programmes de soutien.

La Consultation a recensé les éléments de programmes de soutien suivants qui méritent de retenir spécialement l'attention des OSE:

- i) La participation communautaire est une action volontaire que les gouvernements et les OSE ne peuvent imposer mais seulement promouvoir sous la forme d'un dialogue continu entre les organismes gouvernementaux respectifs (et les OSE) et les diverses communautés. Une participation active des bénéficiaires s'impose dès le départ au moment où est exprimé pour la première fois le besoin d'installations AEPA, et cette participation doit se poursuivre tout au long de la conception, de la préparation, de l'exécution des projets et finalement de l'exploitation et de l'entretien des installations. Le rôle des femmes doit être souligné dans ce processus, étant donné qu'elles sont étroitement associées à l'approvisionnement de la famille en eau potable et à l'hygiène de son milieu.
- ii) L'exploitation et l'entretien des installations AEPA revêt un caractère particulièrement prioritaire dans les zones rurales. Étant donné que ces activités dépendent directement de la communauté, il est indispensable que les implications en matière d'exploitation et d'entretien soient examinées avec les communautés concernées avant la mise en oeuvre du projet. Cet examen doit notamment porter sur le choix de la technologie, son coût et les besoins en matière de formation.
- iii) L'éducation en matière d'hygiène doit être considérée comme une activité continue qui devrait commencer au plus tard lorsque la conception du projet et ses implications sont examinées avec la communauté concernée. Les structures gouvernementales existantes, telles que le système d'éducation nationale ou les services de santé décentralisés, devraient être utilisées à cette fin dans toute la mesure du possible.
- iv) L'évaluation des progrès devrait être prévue au stade de la conception de chaque projet. De telles composantes doivent permettre d'évaluer le comportement des bénéficiaires au cours des ans, le caractère approprié des systèmes et les avantages socio-économiques qui en découlent. Les composantes d'évaluation doivent persister bien au-delà de l'exécution du projet. Elles permettent de fournir aussi bien aux OSE qu'aux organismes nationaux AEPA des informations précieuses pour la conception de projets futurs.

5.4 Coopération intersectorielle

La Consultation a rappelé qu'en ce qui concerne la coopération intersectorielle, deux structures au niveau national ont déjà été définies à la Conférence de Mar del Plata de 1977:

- Le représentant résident du PNUD devrait jouer un rôle central dans le cadre de la Décennie. Il préside une équipe dite d'appui technique, composée de représentants locaux de différents organismes multilatéraux et bilatéraux ;

- un Comité d'action nationale (CAN), composé de représentants d'organismes et de services nationaux jouant un rôle dans le secteur AEPA devrait coordonner les activités du secteur au niveau national.

La Consultation a noté, toutefois, qu'aucun de ces deux arrangements n'a été très efficace dans le passé et qu'il convient donc de redéfinir le CAN ainsi que le rôle du représentant résident du PNUD en tant que point focal de la Décennie en leur donnant une vitalité nouvelle. A cet effet, la Consultation a demandé au PNUD de jouer à l'avenir un rôle plus actif que par le passé dans le domaine de la coordination sectorielle et intersectorielle. En ce qui concerne le CAN ou les organismes nationaux similaires de coordination, la Consultation a recommandé qu'afin de réduire certaines contraintes liées à leur fonctionnement continu, les dépenses de fonctionnement soient, si besoin est, financées partiellement ou entièrement par les OSE. Les CAN devraient, en outre, bénéficier de services consultatifs de la part des OSE.

En outre, la Consultation est parvenue à la conclusion que la coordination intersectorielle, notamment dans les zones rurales, est faible et elle a recommandé que pour le moins les projets d'approvisionnement en eau potable soient liés aux services d'assainissement et autres services sanitaires. Des liens pourraient également être établis entre les projets AEPA et d'autres types de projets de développement rural, portant notamment sur l'agriculture, l'irrigation, l'habitat dans les villages, la construction de routes dans les zones rurales, l'exploitation forestière et l'éducation, chaque fois que des similarités peuvent être observées dans les activités liées aux projets, les populations cibles, les objectifs poursuivis ou l'emplacement.

De façon générale, la Consultation a recommandé qu'une coordination permanente s'établisse entre les ministères techniques et les organismes d'exploitation des services dans le secteur (ministères des travaux publics, de la santé, de l'environnement, du développement rural, de l'agriculture, de l'intérieur, de l'éducation, et municipalités) et d'autre part des ministères centraux tels que ceux de la planification et des finances. La coordination et, si possible, l'établissement de liens intersectoriels entre les projets contribueraient à rationaliser les activités du secteur et, ainsi, à optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

5.5 Recouvrement des coûts dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement

La Consultation est convenue que la distribution d'eau potable n'est pas un service gratuit et que les bénéficiaires devraient en supporter le coût ou du moins y participer. La Consultation est en outre parvenue à la conclusion qu'afin d'obtenir le recouvrement des coûts, le service doit être fiable.

Les conditions préalables suivantes ont été recensées comme étant à la base d'un recouvrement des coûts efficace :

- Les pouvoirs publics doivent avoir la volonté politique de recouvrer les coûts et de procéder régulièrement à un examen d'ensemble des mécanismes de ce recouvrement ;
- les populations devraient, par l'éducation sanitaire et des campagnes de sensibilisation, être incitées à payer le coût des prestations de service ;
- avant la mise en oeuvre d'un projet, la capacité des bénéficiaires de contribuer au coût des installations et des prestations de service devrait être évaluée grâce à des études socio-économiques concernant l'acceptabilité des systèmes qui doivent être mis en place ; et
- tous les projets AEPA devraient viser à établir de solides bases institutionnelles et de gestion ou à les renforcer, et notamment à développer les ressources humaines.

La Consultation est convenue que

i) dans les zones rurales les bénéficiaires devraient

- dans la mesure du possible contribuer aux investissements initiaux par leur travail et la fourniture de matériaux locaux nécessaires aux travaux de construction ;
- assumer progressivement l'entière responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des installations grâce à des contributions en nature ou en espèces ;
- se fixer pour objectif à long terme de contribuer partiellement sur le plan financier au remplacement de l'équipement.

La Consultation a en outre conclu qu'il serait souhaitable que les OSE prévoient lors de la conception du projet a) un stock de pièces détachées durant une période provisoire et b) une phase de "prise de conscience", visant à faire comprendre aux populations la nécessité d'exploiter et d'entretenir leurs propres installations. Il a été noté que dans certains cas, il pourrait être nécessaire, durant une période intermédiaire, que les OSE financent les dépenses courantes, de façon à garantir le fonctionnement continu des installations. L'expérience a montré que les campagnes de sensibilisation - comme la plupart des tentatives visant à modifier le comportement - exigent un effort à long terme plutôt qu'à court terme pour être efficaces ;

ii) Dans les zones urbaines les bénéficiaires devraient

- avoir pour objectif à long terme de payer intégralement le coût des installations et des services (coûts d'exploitation, y compris l'amortissement de l'équipement et le service de la dette) afin que l'organisme chargé de l'approvisionnement en eau potable (et de l'assainissement) puisse finalement parvenir à l'autonomie financière,

- avoir pour objectif à court terme de faire face aux coûts d'exploitation, y compris le remplacement du matériel d'exploitation.

Afin d'atteindre ces objectifs dans les zones urbaines, la Consultation a jugé indispensable que les gouvernements élaborent des politiques tarifaires rationnelles fondées sur le rendement économique et la viabilité financière de l'institution opérant dans le secteur et sur la justice sociale. Dans ce contexte, les critères suivants devraient être observés :

- toutes les couches de la population devraient disposer d'eau potable et d'installations d'assainissement adaptés à leurs moyens,
- un recouvrement des coûts efficace devrait permettre à l'organisme du secteur AEPA de parvenir graduellement à l'autonomie financière,
- des mesures devraient être prises pour décourager les pertes en eau dues au gaspillage et aux fuites, et
- une surtaxe pour l'assainissement devrait être imposée afin de couvrir au moins les coûts d'exploitation du système d'assainissement lorsqu'il en existe un.

La Consultation a également recommandé que les revenus nets provenant des recettes fiscales de l'organisme AEPA soient réservés à l'usage exclusif du secteur AEPA.

La Consultation a estimé qu'une application efficace des systèmes de recouvrement des coûts dans les zones rurales aussi bien que dans les zones urbaines pourrait encourager les OSE à intensifier leur appui au sous-secteur rural.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS - 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEX 1

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

<u>NAME/TITLE</u>	<u>NAME OF ORGANIZATION/ OFFICE REPRESENTED</u>	<u>COMPLETE ADDRESS (INCL. TEL. NO.)</u>
AFSANEH, E. Expert	United Nations Development Programme (UNDP)	3, Place du Marché St. Catherine 75004 Paris Tel. No. 278 61 81
AHMAN, I. Economist/Engineer	WHO Headquarters, Geneva Division of Environmental Health	CH 1211 Genève 27 - Switzerland Tel. No. 91.21.11
AKOU, K. Financial Analyst	African Development Bank Infrastructure & Industry Department	Immeuble BAD, 01 B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11
AL-ABDEL KARIM, A.	Saudi Fund for Development	P.O. Box 1887, Ryadh, Saudi Arabia Telex No. 20.11.45
AL-JOWAYSIR, A. Research Specialist	Saudi Fund for Development	P.O. Box 1887, Ryadh, Saudi Arabia Telex No. 20.11.45
AL-KAJAJI, A. Division Chief	World Bank	1818 H Street NW Washington D.C. 20433, U.S.A. Tel No. (202) 477.1234
ALVES, H. Technical Adviser	Canadian International Development Agency (CIDA)	200, Promenade du Portage Hull, Quebec K1A 0G4, Canada Tel. No. 819-997-7718
ANZENI, D. Directeur de l'Hydraulique	Ministère de l'Hydraulique	Côte d'Ivoire
BAEHR, L. Executive Director	African Development Bank	Immeuble BAD, 01 B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11
BARRON, D. Technical Adviser	Delegation of the Commission of the European Communities (CEC)	Imm Azur, Av. du Dr. Crozet 01 B.P. 1821, Abidjan 01 Tel. No. 22.69.20/22.80.26
BAUDOIN, J.C. Chef de Projet	Danish International Development Agency (DANIDA)	Asiatisk Plads 2 DK-1148 Copenhagen K, Danemark Tel. No. 92.09.66
BISHAI, R.M. Chief OISI 2	African Development Bank Infrastructure & Industry Department	Immeuble BAD, 01 B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11

<u>NAME/TITLE</u>	<u>NAME OF ORGANIZATION/ OFFICE REPRESENTED</u>	<u>COMPLETE ADDRESS (INCL. TEL. NO.)</u>
BLOM, J. Adviser, Sector Management WSS	Directorate General of International Cooperation (DGIS)	Ministry of Foreign Affairs P.O.Box 20061-Bezuidenhoutseweg 67 2594 Den Haag - Netherlands Tel. No. (070) 48.69.11
BONGUNGU, L.N. Chef de Division Coordination	REGIDESO	Blvd. du 30 juin No. 65, B.P. 12599, Kinshasa 1, Zaire Telex No. 21325
BOURGAULT, L. Premier Secrétaire	Ambassade du Canada	Immeuble Trade Centre 5è et 6è étages - Avenue Nogues, Abidjan Tel No. 32.20.09
BOUZAHER, N. Economist	African Development Bank Infrastructure & Industry Department	Immeuble BAD, 01 B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11
CHAVANE, B. Regional Adviser	International Labour Office (ILO)	ILO Office, B.P. 13 Yaoundé, Cameroun
CHOKKI, D.Y. Economist	African Development Bank Infrastructure & Industry Department	Immeuble BAD, 01 B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11
COULIBALY, I. Ingénieur Hydrogéologue	Banque Ouest Africaine de Développement	B.P. 1172, Lomé - Togo Tel. No. 21.59.06/21.42.44
DREZEWIECKI, R. Adviser	International Bank for Reconstruction and Development (IBRD)	B.P. 1850, Abidjan Ivory Coast Tel. No. 44.22.27
EDWARDS, K.A. Representative Chief Water Resources Unit	Economic Commission for Africa (ECA)	P.O. Box 3001, Addis Ababa Ethiopia Tel. No. 447.000
GAGARA, M. Secrétaire Général	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement	B.P. 257, Niamey, Niger Telex No. GTZ 5410
GIRMA, M.W. Director	African Development Bank Infrastructure & Industry Department	Immeuble BAD, 01 B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11
GREINER, F. Adviser	German Agency for Technical Cooperation (GTZ)	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement Niger
HAJJI, A. Ingénieur Chef Division Planification	O.N.E.P.	B.P. Rabat Chellah, 33 Bis rue Patrice Lumumba, Rabat, Maroc Telex No. 381
HARDY, M. Officer	United Nations Development Programme (UNDP)	Angle Av. Marchand X rue Gourgas Tour Salome, 13è étage, Abidjan Tel. No. 33.13.41

<u>NAME/TITLE</u>	<u>NAME OF ORGANIZATION/ OFFICE REPRESENTED</u>	<u>COMPLETE ADDRESS (INCL. TEL. NO.)</u>
HARTMANN, A. Head of Water and Sanitation Development	Swiss Development Cooperation (SDC)	Federal Department of Foreign Affairs, CH-3003 Bern Tel. No. (031) 61.34.07
HUBERT, C. Conseiller Régional en Hydraulique	United Nations Children's Fund (UNICEF)	B.P. 13, Abidjan Côte d'Ivoire Tel. No. 32.31.31
HUMMEL, A. Conseiller	Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne	B.P. 1900 - Abidjan Tel. No. 44.39.48
JENKINS, D. Water Engineer	Agency for International Development (USAID)	S/C Ambassade des Etats Unis Box 1712, Abidjan Tel. No. 41.40.55/41.45.28
KALALA, M. Water/Sanitary Engineer	African Development Bank Infrastructure & Industry Department	Immeuble BAD, 01 B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11
KAMOUN, H. Financial Analyst	African Development Bank Infrastructure & Industry Department	Immeuble BAD, 01 B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11
KNIPSCHILD, W. Economist/Engineer	Federal Ministry for Economic Cooperation (BMZ)	Karl-Marx-Str. 4-6 D-5300 Bonn 1 Tel. No. 0228/535-1
KOENIG, P. Economist/Financial Analyst	WHO Headquarters, Geneva Division of Environmental Health	CH 1211 Genève 27 - Switzerland Tel. No. 91.21.11
KRESSE, K. Head of Section for Water Supply and Sanitation	German Agency for Technical Cooperation (GTZ)	Dag-Hammerskjöld-Weg 1 P.O. Box 5180, D-6236 Eschborn 1 Tel. No. 06196/ 79-1279
LAUFENBERG, L. Secretary	WHO Headquarters, Geneva Division of Environmental Health	CH 1211 Genève 27 - Switzerland Tel. No. 91.21.11
LE MASSON, H. Fondé de Pouvoir	Caisse Centrale de la Coopération Economique (CCCE)	35/37 rue Boissy d'Anglas F-75379 Paris Cedex 08 Tel No. (01) 266 93 66
MAHMOUD, I.A. Sanitary Engineer	Arab Fund for Economic and Social Development (AFESD)	KIC Building - Safat P.O. Box 21923 - Kuwait Tel. No. 43 18 70
M'BAYE, P.M. Financial Analyst	African Development Bank Infrastructure & Industry Department	Immeuble BAD, 01 B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11

<u>NAME/TITLE</u>	<u>NAME OF ORGANIZATION/ OFFICE REPRESENTED</u>	<u>COMPLETE ADDRESS (INCL. TEL. NO.)</u>
MBUYI, T. Administrateur-Directeur	REGIDESO	Blvd. du 30 juin No. 65, B.P. 12599, Kinshasa 1, Zaïre
McGEEVER, M.B. Delegate	Delegation of the Commission of the European Communities	Imm Azur, Av. du Dr. Crozet OI B.P. 1821, Abidjan 01 Tel. No. 22.69.20/22.80.26
MEGELAS, R. Economic Affairs Officer	United Nations, Department of Technical Cooperation (DTCD)	New York N.Y. 10017 - U.S.A. Tel. No. 754.1234
MHANGO, K. Water/Sanitary Engineer	African Development Bank Infrastructure & Industry Department	Immeuble BAD, OI B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11
MUKENGE, T. Chef de Division Coordination	REGIDESO	Blvd. du 30 juin No. 65, B.P. 12599, Kinshasa 1, Zaïre Telex No. 21325
NJUGUNA, P.E. Water/Sanitary Engineer	African Development Bank Infrastructure & Industry Department	Immeuble BAD, OI B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11
NTEZINDE, N. Chief Rural Water Engineer	Rural Water Supply Board	P.O. Box 961, Mbabane Swaziland
NYUMBU, I. UNDP Decade Adviser/ Coordinator	Zambia IDWSSD Project Department of Water Affairs Headquarters	P.O. Box 50288, Lusaka, Zambia Tel. No. 25.15.25
OKELO-OBONG, S.G. Financial Analyst	African Development Bank Infrastructure & Industry Department	Immeuble BAD, OI B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11
OUALI, R. Water/Sanitary Engineer	African Development Bank Infrastructure & Industry Department	Immeuble BAD, OI B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11
OWUSU, P. Financial Analyst	International Bank for Reconstruction and Development (IBRD)	B.P. 1850, Abidjan Ivory Coast Tel. No. 44.22.27
PEDERSEN, H. Chargé d'Affaires E.P.	Ambassade Royale du Danemark	Imm. Le 'Mans', 5è étage (Bd. Botreau Roussel, Angle Av. Noguès) Tel. 33.17.65/33.20.16
ROTIVAL, A.H. Représentant-Résident	United Nations Development Programme (UNDP)	Angle Av. Marchand X rue Gourgas Tour Salome, 13è étage Tel. No. 33.13.41
SANGARE, M. Civil Engineer	Agency for International Development (USAID)	S/C Ambassade des Etats Unis Box 1712, Abidjan Tel. No. 41.40.55/41.45.28

<u>NAME/TITLE</u>	<u>NAME OF ORGANIZATION/ OFFICE REPRESENTED</u>	<u>COMPLETE ADDRESS (INCL. TEL. NO.)</u>
SANTOS, N. Deputy Regional Director	United Nations Children's Fund (UNICEF)	B.P. 13, Abidjan Côte d'Ivoire Tel. No. 32.31.31
SCHMIDT, S. Economist	African Development Bank Infrastructure & Industry Department	Immeuble BAD, 01 B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11
SERI, J.B. Directeur Exploitation	S.O.D.E.C.I.	B.P. 1843, Abidjan, Côte d'Ivoire Tel. No. 32.04.33
SHEPHERD, J. Regional Health Officer	Agency for International Development (USAID)	S/C Ambassade des Etats Unis Box 1712, Abidjan Tel. No. 41.40.55/41.45.28
SHONGWE, M. Health Expert	African Development Bank Agriculture and Rural Development	Immeuble BAD, 01 B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11
SJORSLEV-JENSEN, E. Technical Adviser on WSS Projects	Danish International Development Agency (DANIDA)	Asiatisk Plads 2 DK-1448 Copenhagen K, Danemark Tel No. (01) 92.09.66
TALBOT, J.F. Directeur Général Adjoint	S.O.D.E.C.I.	B.P. 1843, Abidjan, Côte d'Ivoire Tel. No. 32.04.33
TETEGAN, E. Deputy Director	African Development Bank Infrastructure & Industry Department	Immeuble BAD, 01 B.P. 1387 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire Tel. No. 32.07.11
VAN DAMME, H. Director	International Reference Centre for Water Supply and Sanitation (IRC/CWS)	P.O. Box 93190, NL-2509 AD The Hague Tel. No. (070) 81.49.11
WADDINGTON, J.I. Economist/Engineer	WHO Regional Office for Europe (EURO)	8, Scherfigsvej DK-2100 Copenhagen O Tel. No. 29.01.11
WEST, B. Second Secretary	Ambassade de Grande Bretagne	Imm. 'Les Harmonies' 3è étage Angle Bd. Carde et Av. Dr. Jamot 01 B.P. 2581. Tel. 22.68.50/51/52
WEYAND, K. Division Chief Infrastructure	Reconstruction Loan Corporation (KfW)	Palmengartenstr. 5-9, P.O. Box 11 11 41 D-6000 Frankfurt/Main Tel. 069/7431-1
WILSON, A. AFRO Representative	Regional Office for Africa (WHO)	B.P. 99, Bamako - Mali Telex No. 446
ZADI KESSI, M. Directeur Général	S.O.D.E.C.I.	B.P. 1843, Abidjan, Côte d'Ivoire Tel. No. 32.04.33

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION

D'APPUI EXTERIEURS - 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 2

A G E N D A

Jour 1 (Lundi, 25 novembre 1985)

- 08.30 - 10.00 Enregistrement
- 10.00 - 10.30 Séance d'ouverture
- i) Président de la BAD
- ii) OMS (M. Wilson)
- iii) RFA (S.E. l'Ambassadeur)
- 10.30 - 10.45 Pause café
- 10.45 - 11.00 Organisation de la Consultation (BAD)

Séance plénière

- 11.00 - 11.30 Première présentation technique (OMS)
- 11.30 - 12.00 Deuxième présentation technique (RFA)
- 12.00 - 12.30 Présentation de la Banque africaine de Développement
concernant la performance du Groupe de la Banque dans le
secteur eau potable et assainissement (AEPA)
- 12.30 - 14.00 Déjeuner (restaurant BAD)

Séance plénière

- 14.00 - 15.30 Exposés des Agences d'appui extérieur (AAE) et des experts
du secteur AEPA
- 15.30 - 15.45 Pause café
- 15.45 - 17.00 Continuation des exposés
- 17.15 - 18.15 Projection d'un film en relation avec le secteur AEPA
- 18.30 Cocktail (offert par la BAD - 18e étage - BAD)

Jour 2 (mardi, 26 novembre 1985)

Séance plénière

09.00 - 10.15	Discussion des exposés
10.15 - 10.30	Pause café
10.30 - 12.00	Continuation des discussions et formation des groupes de travail
12.00 - 14.00	Déjeuner (restaurant BAD)
14.00 - 15.30	Séance de groupes de travail
15.30 - 15.45	Pause café
15.45 - 17.00	Continuation des groupes de travail
17.15 - 18.15	Projection d'un film en relation avec le secteur AEPA
18.30	Cocktail (offert par la RFA et l'OMS - 18e étage - BAD)

Jour 3 (mercredi, 27 novembre 1985)

09.00 - 10.15	Continuation des groupes de travail
10.15 - 10.30	Pause café
10.30 - 12.00	Continuation des groupes de travail
12.00 - 14.00	Déjeuner (restaurant BAD)
14.00 - 15.30	Rédaction des rapports et recommandations des groupes de travail
15.30 - 15.45	Pause café
15.45 - 17.00	Continuation et finalisation des travaux de rédaction (les rapports des groupes doivent être remis au secrétariat au plus tard à 17.00 h)

Jour 4 (jeudi, 28 novembre 1985)

08.30	Journée entière consacrée à la visite sur le terrain (SODECI). Départ de la BAD, entrée principale, retour à l'hôtel environ 17.30.
-------	---

Jour 5 (vendredi, 29 novembre 1985)

Séance plénière

09.00 - 10.15	Exposés des rapports et recommandations des groupes de travail
10.15 - 10.30	Pause café
10.30 - 12.00	Discussions des recommandations
12.00 - 15.00	Déjeuner (restaurant BAD) et préparation du rapport de conclusion (Secrétariat)
15.00 - 16.15	Présentation et discussion du rapport de conclusion
16.15 - 16.30	Séance de clôture (BAD).

AGENDA - 25-29 NOVEMBRE 1985

- Jour 1 Présentation d'ouverture par les Organismes et Agences d'appui extérieur (AAE).
- Jour 2 Continuation des présentations des AAEs; présentations par les experts du secteur eau potable et assainissement.
- Jour 3 Discussion plénière concernant les contraintes identifiées ayant un effet particulier sur la mobilisation des ressources.
- Jour 4 Visite sur le terrain (SODECI) à Agboville et aux alentours d'Abidjan.
- Jour 5 Présentation des rapports de groupes de travail, rapport de conclusion et discussion finale.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

Annexes 3A

Résumés des déclarations des Organismes de Soutien extérieurs

- 3A - 1 Agence canadienne de Développement international (ACDI)
- 3A - 2 Arab Fund for Economic and Social Development
- 3A - 3 Banque africaine de Développement (BAD)
- 3A - 4 Banque mondiale
- 3A - 5 Banque Ouest africaine de Développement (BOAD)
- 3A - 6 Bureau international du Travail (BIT)
- 3A - 7 Caisse centrale de Coopération économique (CCCE)
- 3A - 8 Commission économique pour l'Afrique (CEA)
- 3A - 9 Danish International Development Agency (DANIDA)
- 3A - 10 Délégation de la Commission des Communautés européennes
en République de Côte d'Ivoire
- 3A - 11 Direction de la Coopération au Développement et de
l'Aide humanitaire (DDA)
- 3A - 12 Directorate General for International Cooperation
(DGIS - Pays Bas)
- 3A - 13 German Agency for Technical Cooperation (GTZ)
- 3A - 14 Institut international des Nations Unies de Recherche et
de Formation pour la Promotion de la Femme (INSTRAW)
- 3A - 15 International Reference Centre for Community Water
Supply and Sanitation (IRC/CWSS)
- 3A - 16 Kreditanstalt fuer Wiederaufbau (KfW)
- 3A - 17 Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- 3A - 18 Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- 3A - 19 Saudi Fund for Development
- 3A - 20 United Nations Children's Fund (UNICEF)
- 3A - 21 United States Agency for International Development (USAID)

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 1

Titre : Sommaire de la présentation
Agence : Agence Canadienne de Développement International (ACDI)
Préparé par : Hospice H. D. Alves
Date : Novembre 1985.

La création en 1968 de l'Agence indique la volonté du Canada d'inclure la coopération au développement à sa politique étrangère.

L'ACDI contribue aux efforts de la Décennie par une assistance bilatérale dont les contributions atteindront 191 millions de dollars d'ici 1988, par une aide multilatérale de 15 millions de dollars aux Banques de Développement et aux agences spécialisées des Nations Unies.

La politique de l'Agence considère que l'accès à une eau de bonne qualité et à des conditions d'assainissement adéquats sont des prérequis à toute activité développementale et qu'il est essentiel de consacrer à ce secteur des sommes de plus en plus importantes.

L'approche qui sera adoptée dans la seconde moitié de la Décennie devra tenir compte des solutions préconisées aux problèmes rencontrés au cours de la première partie de la Décennie à savoir :

- le besoin d'une assistance technique accrue pour l'opération et l'entretien des équipements/ouvrages ;
- la mise en place d'un programme d'éducation sanitaire approprié ;
- la prise en considération de la capacité d'absorption des pays bénéficiaires ;
- l'utilisation d'une technologie appropriée et adaptée ;
- la participation effective des populations ;
- la mise en place progressive d'une structure de récupération des coûts des projets.

Le Canada, dans les limites de ses moyens, continuera de soutenir les efforts de la Décennie par un apport toujours accru à la réalisation des requêtes de projets dans des pays bénéficiaires dans un esprit de coordination et de coopération avec les autres donateurs.

Titre : Résumé de la présentation
Agence : Arab Fund for Economic and Social Development
Préparé par : Dr. Idris Ahmed Mahmoud
Date : novembre 1985

1. Coordination entre donateurs

Le Fonds arabe de Développement économique et social a entamé ses activités en 1973. Dès 1975, le Fonds a compris l'importance et la nécessité de coordonner ses activités avec celles d'autres institutions analogues et a instauré une coordination entre des institutions arabes nationales et multinationales et des institutions multilatérales à participation mixte, arabe et non arabe. Les progrès réalisés jusqu'ici en matière de coordination à l'intérieur de ce groupe peuvent se résumer comme suit :

- Unification des procédures par normalisation et harmonisation et, notamment, établissement d'accords de prêt-types, de directives concernant les achats et de procédures de paiement, qui ont été largement adoptés par les membres du groupe. Cette harmonisation a renforcé le financement conjoint, accéléré l'étude des prêts par les pays destinataires et réduit l'inconvénient de règlements et documents différents.
- Echange d'informations sur les nouveaux projets et sur l'expérience acquise dans les projets en cours.
- On a autant que possible procédé à des appréciations conjointes. L'acceptation de plus en plus large de missions opérationnelles conjointes aide prêteurs et emprunteurs à économiser leur temps et leurs efforts.
- Délégation à l'un des membres du groupe de la plupart des tâches administratives inhérentes aux prêts, telles que : approbation des contrats, vérification des demandes de paiement ; ouverture de lettres de crédit ; et paiement effectif au nom des institutions coopérantes. La relation entre l'administrateur des prêts et les bailleurs de fonds est réglée par une lettre d'accord-type d'administration des prêts.
- La coordination a également été réalisée avec des groupes non arabes tels que le CAD/OCDE, la CEE, l'EDB et la Banque mondiale.

2. Développement des ressources humaines

Le développement des ressources humaines peut être réalisé par la formation de personnel de tous niveaux et l'utilisation de tous les genres de formation, tels que cours dans le pays et à l'étranger, formation en cours d'emploi, échanges d'homologues, etc. On estime qu'il est plus avantageux d'assurer la formation dans l'environnement dans lequel l'étudiant est appelé à exercer ultérieurement. On a créé, à cette fin, des centres de formation spécialisée nationaux et régionaux. Le Fonds arabe finance actuellement en Syrie un centre de formation pour personnel des eaux et de l'élimination des eaux usées dont bénéficient également les Pays membres voisins.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 3

Titre : Réalisation de la Banque dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement

Agence : Banque africaine de Développement (BAD), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

Préparé par : Le personnel de la Banque

Date : novembre 1985

La Banque africaine de Développement a été constituée en 1964 afin de promouvoir le développement socio-économique et la mobilisation des ressources sur le continent.

La Banque finance des projets non seulement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement mais aussi dans ceux de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, des transports, de l'énergie et des télécommunications.

Comme tous les autres projets financés par la Banque, les projets qui concernent l'eau et l'assainissement doivent répondre à des critères de viabilité technique et socio-économique. Ils doivent également être acceptables du point de vue de l'environnement.

Jusqu'à ces derniers temps, la Banque a surtout financé des projets d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées dans les zones urbaines. Quelques projets concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les régions rurales ont toutefois été financés ces dernières années.

La Banque finance normalement des études de faisabilité en vue de projets considérés du point de vue de l'apport de connaissances qu'ils supposent - sous forme d'assistance technique, de formation, etc. - tout autant que du point de vue purement matériel.

Elle appuie la promotion de technologies appropriées, notamment pour des projets en milieu rural à l'élaboration desquels les populations locales sont également incitées à participer.

Il est courant que d'autres donateurs s'associent au financement des projets de la Banque.

De sérieux retards se produisent toutefois souvent dans la mise en oeuvre des projets pour des raisons diverses : faiblesse de l'infrastructure, faible priorité ou préparation insuffisante des projets, manque de fonds et pénurie de personnel qualifié en général.

Beaucoup reste à faire pour améliorer la préparation des projets par la Banque. Le manque d'objectifs et de priorités clairement définis, ainsi que le peu d'intérêt et de détermination suscité par les projets, sont également manifestes dans certains pays.

Si l'on veut arriver à surmonter ces difficultés, la coordination des efforts déployés par les organismes extérieurs, d'une part, et par les pays bénéficiaires, d'autre part, est essentielle.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS , 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 4

Titre : Résumé de la présentation
Agence : Banque mondiale
Préparé par : M. Amir Al-Khafaji
Date : novembre 1985

L'an dernier, la Banque mondiale a continué a renforcer et développer ses activités à l'appui du secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Ces activités se rangent en deux grandes catégories : prêts accordés par la Banque dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, et financement par la Banque de composantes d'approvisionnement en eau incluses au titre de prêts et crédits accordés à d'autres secteurs, principalement développement urbain, agriculture et développement rural. Au cours de l'exercice financier 1985, la Banque a prêté plus de \$ 800 millions pour des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que des composantes "eau et assainissement" de projets menés dans d'autres secteurs, notamment près de \$ 781 millions pour 13 projets menés dans le secteur hydraulique dans 13 pays. Cela représente une augmentation de plus de 20% par rapport aux montants prêtés durant l'exercice financier 1984, augmentation répartie d'une façon générale entre les six régions géographiques de la Banque.

La plupart des pays industrialisés ont commencé récemment à sortir de la récession la plus grave de ces 50 dernières années, et l'on pense que les économies du monde en développement devraient suivre. Malgré cette perspective économique plus favorable, il est peu vraisemblable que les fonds mis à la disposition des programmes de la Décennie par des sources extérieures et par les gouvernements augmentent sensiblement. C'est pourquoi la Banque continue de chercher des moyens d'utiliser plus efficacement les fonds disponibles : sélection de technologie, amélioration du fonctionnement et de l'entretien, rénovation d'installations existantes, développement de la participation communautaire et programmes de renforcement des institutions nationales. La Banque cherche également à resserrer la coordination entre donateurs actifs dans le secteur, aux niveaux tant national qu'international, de façon à mieux axer les ressources extérieures sur les objectifs. A la Banque même, 1986 sera une année de consolidation des programmes et l'on étudiera les moyens de parvenir aux buts fixés, afin de développer au maximum l'impact du programme d'investissement de la Banque et des projets spéciaux qu'elle mène dans le cadre de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

La rénovation des installations ainsi que l'amélioration du fonctionnement et de l'entretien continuent d'avoir la priorité dans la stratégie de la Banque. Avant d'approuver des projets de construction de nouvelles installations, on envisagera de rénover les installations qui soit sont inutilisées soit ne sont pas utilisées comme elles pourraient l'être.

Dans tous les projets, on cherchera à renforcer l'aptitude financière et institutionnelle des autorités responsables d'appliquer efficacement des mesures de récupération des coûts et assurer dans de bonnes conditions le fonctionnement et l'entretien des installations.

La Banque a également aidé les donateurs à parvenir à un consensus sur les politiques et approches de l'aide au développement du secteur. Lors de la consultation du Comité d'aide au développement, organisée en mai 1985 à Paris en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide audit secteur, la Banque a présenté un document sur l'importance des politiques de récupération des coûts pour le renouvellement des investissements sectoriels et l'extension de la couverture. Les conclusions et recommandations issues de cette consultation représentent un grand pas en avant sur la voie du consensus entre donateurs pour ce qui est de la récupération des coûts.

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 5

Titre : L'eau potable et le développement :
La philosophie de la BOAD

Agence : Banque ouest africaine de développement (BOAD), Lomé - Togo

Préparé par : B O A D

Date : Novembre 1985.

La BOAD, institution commune de financement du développement des sept pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, (*) a financé au bénéfice des Etats de l'Union :

- 10 projets d'hydraulique villageoise représentant 1.600 points d'eau au total ;
- 2 projets d'alimentation en eau de centres urbains secondaires ;
- 2 projets d'hydraulique urbaine.

Le montant cumulé de ses engagements dans le secteur s'élève à ce jour à 11 milliards de F.CFA.

5 autres projets (3 d'hydraulique villageoise et pastorale et 2 d'hydraulique urbaine) sont en cours d'instruction pour recevoir un financement de la Banque très prochainement.

L'expérience tirée de l'exécution de ces projets conduit la BOAD à mettre l'accent dans les nouveaux projets sur les aspects suivants :

- en matière d'hydraulique villageoise : programmation et préparation des projets, formation du personnel, mise en place d'une organisation villageoise adaptée pour l'utilisation et l'entretien du point d'eau ;
- en matière d'hydraulique urbaine : maintenance des équipements, gestion financière des sociétés de distribution d'eau, tarification des services.

Le suivi de ces orientations devrait permettre d'améliorer l'efficacité des financements prévus dans le secteur de l'hydraulique au bénéfice des populations des 7 pays de l'UMOA.

(*) Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS , 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 6

Titre : Résumé de la présentation
Agence : Bureau international du Travail (BIT)
Préparé par : Bruno CHAVANE (Conseiller régional de l'OIT, Yaoundé)
Date : Novembre 1985.

En qualité de représentant de l'Organisation internationale du travail, je suis chargé de vous présenter un résumé des activités du BIT dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement depuis la réunion du 12ème Comité en décembre 1984.

Les problèmes de l'eau concernent en effet les programmes et les activités du BIT à plusieurs égards.

- 1) L'eau est un besoin fondamental. Ce besoin a été dramatiquement ressenti dans la sous-région de l'Afrique sahélienne à la suite de la sécheresse catastrophique de l'hivernage 1984. La situation alarmante des pays victimes de la sécheresse a ému les délégués de la Conférence internationale du travail réunie à Genève en juin 1985 (71ème Session). Une résolution spéciale "concernant les problèmes plus urgents de l'Afrique" a été votée. Il a été décidé d'envoyer dans les pays concernés des missions pluridisciplinaires du BIT chargées d'identifier des projets destinés à apporter une aide d'urgence aux plus démunis. Ces missions commencées au cours de l'été 1985 seront achevées avant la fin de cette année. Elles font référence à la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.
- 2) Femmes et enfants passent une partie importante de leur vie à approvisionner les foyers en eau, en milieu rural comme en milieu urbain. Les pénibles attentes aux bornes-fontaines ou aux puits villageois constituent une contrainte fondamentale de la vie sociale et économique des femmes des pays en voie de développement.
- 3) La maîtrise de l'eau conditionne les productions alimentaires des zones irriguées mais aussi la survie des populations et du bétail des pays à faible pluviométrie.

Le BIT s'efforce de contribuer à résoudre ces problèmes en réalisant dans certains de ses projets d'assistance technique, les objectifs de la Décennie de l'eau et de l'assainissement, lancée par l'OMS. Néanmoins, il faut reconnaître que notre contribution dans ce domaine reste marginale compte tenu des objectifs spécifiques d'autres organisations internationales plus impliquées en la matière que le BIT.

Depuis 1984, les activités du BIT dans le domaine de l'eau se sont organisées dans trois directions :

- des actions de formation et de perfectionnement,
- l'assistance au management des entreprises de production de l'eau,
- des projets comportant un volet de développement des infrastructures de production d'eau potable.

1) Action de formation et de perfectionnement

Il s'est agi essentiellement de mise au point et de production de matériels pédagogiques. En 1984 le BIT a testé un "package" de formation à la gestion destiné aux cadres des industries des eaux. Ce module de perfectionnement s'intitule "Gestion financière des industries de l'eau" et comporte deux éléments :

- un guide de l'animateur
- un manuel pour les participants.

En outre un guide plus complet a été étudié : il s'intitule "Techniques de gestion dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement". Ce guide à l'intention des formateurs, comporte des exercices et des études de cas de technologies adaptées à faible coût de revient.

Le BIT, en 1985 et en liaison avec l'OMS et son "approche bifocale" dont un des pôles est l'amélioration des compétences des autorités municipales de l'eau, a produit un manuel en français pour aider ces responsables dans l'exécution de leur programme EAU. Ce guide va être testé dès ce mois de novembre avec l'aide de la Banque Africaine de Développement.

Enfin également en 1985 dans le cadre de notre programme d'éducation des populations, le BIT a organisé des séminaires en Afrique francophone à l'intention des mouvements coopératifs et portant sur le thème de l'hygiène familiale et de l'assainissement.

2) Les actions du BIT en matière d'assistance à la gestion des entreprises de l'eau

En 1985 le projet PNUD/BIT d'assistance à la REGIDESO, l'entreprise zaïroise, est entré dans une nouvelle phase : il s'agissait de créer un bureau "Organisation et méthodes" ayant pour objet d'aider les dirigeants de la REGIDESO à décentraliser les responsabilités et la gestion de l'entreprise.

Par ailleurs, nous sommes en train de finaliser un manuel important pour les consultants chargés des diagnostics des services publics et plus particulièrement en ce qui concerne les sociétés de production et de distribution des eaux.

3) En matière de contribution à la production des eaux potables

Dans le cadre de la résolution de la dernière conférence générale du travail que j'ai évoquée en introduction, des missions ont été envoyées dans les différents pays victimes de la sécheresse au cours du deuxième semestre 1985 pour identifier notamment des petits projets d'hydraulique villageoise (petits barrages de retenue des eaux pluviales, puits villageois, etc).

J'ai participé ainsi à une mission de ce genre au Tchad en octobre 1985 qui a permis de proposer à la Conférence des bailleurs de fonds un programme de travaux à haute intensité de main-d'oeuvre, comportant un volet d'hydraulique villageoise dans la Préfecture d'ATI (centre sahel du Tchad).

Dans le cadre de ces projets à haute intensité de main-d'oeuvre, des manuels éducatifs ont été réalisés à l'intention des chefs de villages : ils portent sur l'eau potable et l'assainissement : protection des puits, des sources et des réservoirs d'eau.

Ces documents pédagogiques ont été traduits en Swahili pour être testés en Tanzanie.

Tels sont les principaux éléments des activités du BIT depuis 1984 dans le cadre de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 7

Titre : Exposé de la présentation
Agence : Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE), France
Préparé par : M. Hugues Le Masson
Date : Novembre 1985.

M. H. Le Masson, représentant la CCCE, expose que cet établissement financier d'aide au développement intervient depuis plus de 40 ans dans une quarantaine de pays d'Afrique, du Pacifique et des Antilles avec des méthodes et à des conditions proches de celles du groupe de la Banque Mondiale. En 1985, elle aura accordé de 7 à 800 millions de dollars de prêts dont environ 7% auront été affectés à l'hydraulique urbaine et rurale.

Cette longue expérience lui a permis de constater un certain nombre de points :

1. La situation difficile des finances internes et externes des Etats qu'elle assiste et la remise en ordre des économies des pays développés conduit à penser qu'il faudra demain mieux gérer les rares crédits affectés au secteur de l'hydraulique (technologies appropriées, recouvrement des coûts, équilibre financier des institutions chargées de gérer le secteur, formation en personnel technique et gestionnaire, etc).
2. Cette meilleure gestion des organismes locaux doit aller de pair avec des tarifs appropriés : il ne sert pas à grand chose d'avoir une bonne gestion si les tarifs ne permettent pas d'équilibrer les charges du service et un bon tarif ne doit pas dispenser d'une bonne gestion.
3. Bonne gestion et niveau adéquat des tarifs impliquent un management de ces institutions réellement responsable ; ce n'est pas à l'Etat et son administration à gérer le secteur de l'eau : on doit disposer d'institutions responsables dont les objectifs doivent être fixés par l'Etat et dont les responsables doivent être sanctionnés si, après un contrôle à posteriori, on constate que leur gestion n'est pas bonne.
4. Les réformes institutionnelles peuvent rarement être faites de l'intérieur : les bailleurs de fonds qui ont, quoi qu'on en dise, une part importante de la décision doivent prendre leurs responsabilités en demandant, quand cela est nécessaire, les réformes institutionnelles condition première de la remise en ordre du secteur.

5. Peut-on demander aux pays assistés de mettre en oeuvre des politiques cohérentes au niveau institutionnel, tarifaire, technique, de gestion, ... si chaque bailleur de fonds arrive dans le pays avec ses exigences, ses matériels, ses procédures, sans se soucier de ce que fait le voisin?

En conclusion, il apparaît à la CCCE que la condition première d'une meilleure efficacité des crédits affectés au secteur de l'hydraulique passe par une meilleure coordination entre bailleurs de fonds. Cette coordination peut s'exercer dans des conférences interrégionales du type de celle d'Abidjan qui permettent de se connaître mais ce n'est pas suffisant car dans ce type de réunions l'on ne peut parler que de généralités.

Or chaque pays a ses spécificités et les problèmes d'un pays, voire même des différentes régions d'un pays, doivent être traités de façon spécifique. Pour ce faire, M. Le Masson propose que soient organisées dans quelques pays, des réunions de coordination de bailleurs de fonds à tenir à l'initiative d'un bailleur de fonds dans le pays concerné ou dans le pays du bailleur de fonds, la décision étant à prendre en fonction de chaque cas particulier. La première réunion devrait pouvoir être organisée en présence, ou sans, le pays concerné selon qu'il y a, ou pas du tout, une certaine coordination entre bailleurs ; elle ne doit pas être prise comme une démarche visant à imposer un système au pays mais d'abord comme une explication entre organismes dont on constate trop souvent qu'ils ont des objectifs et intérêts extrêmement divergents.

M. Le Masson souhaite qu'à l'issue de la présente réunion on définisse quelques pays où serait réalisée cette expérience et les bailleurs de fonds responsables de la coordination. Il rappelle qu'à la suite de la réunion du CAD de mai 85 à Paris, la France a proposé à l'OMS d'organiser cette concertation pour le Burkina Faso ou le Niger.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 8

Titre : La Commission économique pour l'Afrique et son rôle dans la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement

Agence : Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Préparé par : M. K. Edwards

Date : novembre 1985

1. INTRODUCTION

Les commissions régionales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sont, dans le cadre du système des Nations Unies, les principaux centres de développement général économique et social pour les régions relevant de leurs compétence, compte dûment tenu des responsabilités des institutions spécialisées et de celles d'autres organismes des Nations Unies dans des domaines sectoriels particuliers, ainsi que du rôle de coordination du Programme des Nations Unies pour le développement en matière d'activités de coopération technique.

Aussi la Commission économique pour l'Afrique constitue-t-elle l'organe régional du Secrétariat des Nations Unies assumant, en Afrique, la direction collégiale et la responsabilité de la coordination et de la coopération au niveau régional. Dans le cadre de la CEA, le service des Ressources en eau de la Division des Ressources naturelles a charge de promouvoir le développement des ressources en eau dans la région. En outre, le service de la Science et de la Technologie, le service de la Cartographie et de la téléobservation, le service de la Coordination environnementale, le Centre africain de Formation et de Recherche pour les femmes et la Division mixte CEA/FAO de l'Agriculture ont également des activités en rapport avec l'eau.

En ce qui concerne les activités opérationnelles, les commissions régionales ont spécifiquement mandat de préparer des programmes interpayes; elles jouent le rôle d'agents d'exécution pour les projets intersectoriels, sous-régionaux, régionaux et interrégionaux.

Les commissions régionales fournissent aussi des éléments pour l'élaboration de la politique des organes des Nations Unies sur le plan mondial et participent à la mise en oeuvre des décisions politiques et programmatiques prises par ces organes.

A ce titre, l'Assemblée générale a demandé aux commissions régionales d'examiner périodiquement, sur la base des rapports nationaux, les progrès accomplis par les gouvernements de leurs régions respectives dans l'établissement d'objectifs nationaux de la Décennie internationale et dans l'exécution des programmes visant ces objectifs.

Les récents examens des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Mar del Plata de la Conférence des Nations Unies sur l'eau et dans la mise en oeuvre de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement ont révélé qu'en dépit de certains succès notables les progrès ont été généralement plus lents que prévu. Les nombreuses contraintes qui ont été recensées aux niveaux national et régional constitueront des problèmes prioritaires pour les Etats Membres pendant le reste de la Décennie. Le Secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique s'efforcera, dans le cadre de son mandat régional, d'aider aux activités suivantes :

- i) amélioration de la coopération et de la coordination régionales et sous-régionales ;
- ii) renforcement des programmes de formation régionaux et sous-régionaux ;
- iii) appui à la planification stratégique et à l'élaboration des politiques ;
- iv) secours lors des sécheresses et état de préparation pour faire face aux catastrophes ;
- v) services consultatifs techniques rendus aux Etats Membres ;
- vi) échange d'informations et de données d'expérience entre Etats Membres.

Ces activités seront exécutées en coopération étroite avec les autres organisations et institutions spécialisées du système des Nations Unies et avec les organismes d'appui extérieur participant aux projets sous-régionaux, régionaux et interpayés.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 9

Titre : Résumé de la présentation
Agence : Danish International Development Agency (DANIDA)
(Agence danoise pour le Développement international)
Préparé par : M. Erik Sjoerslev Jensen
Date : novembre 1985

L'Agence danoise pour le Développement international (DANIDA) est un service du Ministère danois des Affaires étrangères chargé d'administrer le programme officiel danois d'assistance au développement (ODA).

La moitié environ des activités de DANIDA relève de l'aide multilatérale ; le reste est constitué à 25% par des subventions sans emploi spécifié dont les principaux bénéficiaires sont quatre pays (l'Inde, le Bangladesh, la Tanzanie et le Kenya) avec lesquels le Danemark coopère de façon continue depuis longtemps et, à 25% aussi, par des prêts et des subventions conditionnels accordés à un certain nombre d'autres pays en développement. Des subventions conditionnelles sont, en outre, consenties à des pays qui figurent au nombre des pays les moins avancés.

A peu près 15% de l'aide bilatérale du Danemark, contre 6 à 7% seulement avant le lancement de la Décennie, concerne actuellement l'eau et, plus particulièrement, l'approvisionnement en eau et l'assainissement des régions rurales. La Tanzanie est l'un des principaux bénéficiaires de cette aide dans la Région, mais des projets analogues sont également mis en oeuvre dans d'autres pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Egypte, Guinée-Bissau (avec le FISE), Guinée (Conakry), Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Soudan, Togo et Zimbabwe.

Les directives de DANIDA en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement des régions rurales sont conformes à l'approche adoptée pour la Décennie, l'accent étant mis sur l'entretien et sur l'élément humain (participation active de la collectivité à tous les stades d'un projet, éducation pour la santé, etc. Les travaux d'assainissement à bas prix sont également encouragés.

Des activités de caractère socio-économique sont incluses dans plusieurs grands projets ; elles concernent essentiellement le facteur humain, ainsi que le développement de technologies peu coûteuses et l'amélioration de la gestion des ressources en eau souterraines.

DANIDA s'efforce de coopérer avec d'autres donateurs et avec des banques régionales de développement, lorsque cela est possible. Dans le secteur de l'eau en Afrique, elle coopère depuis longtemps avec le PNUD, le FISE, la CEE et la Banque mondiale. Elle a également collaboré avec la Banque africaine de Développement au Mozambique.

De toute évidence, les efforts de développement dans le secteur de l'eau se heurtent à de nombreuses contraintes dont les plus complexes et les plus difficiles à surmonter, pour DANIDA, sont celles qui concernent le facteur humain. En se fondant sur l'expérience acquise en Tanzanie, on a néanmoins rédigé et utilisé à titre expérimental depuis 1980 un manuel intitulé "25 practical steps for community participation in rural water supplies". Sous le titre "MAJI means water", il existe également un film en 16 mm d'une durée de 42 minutes.

L'amélioration de l'efficacité de l'assistance au développement pendant la Décennie dépend d'une meilleure compréhension entre donneurs et receveurs d'aide sur des points critiques comme le choix des technologies, la participation communautaire, le fonctionnement et l'entretien des installations, la récupération des coûts, etc. Des consultations régionales et la coordination entre les donneurs également au niveau national pourraient contribuer à cette amélioration.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 10

Titre : Exposé d'introduction

Agence : Délégation de la Commission des Communautés Européennes en République de Côte d'Ivoire

Préparé par : Membres de la Délégation de la Commission des Communautés Européennes en République de Côte d'Ivoire

Date : Novembre 1985.

Dans le cadre de ses programmes d'aide et notamment en Afrique dans le contexte des Conventions de Lomé, la Communauté Européenne a accordé une grande importance à l'objet de fournir l'eau potable et aux objectifs de la Décennie Internationale des Nations Unies de l'eau potable et de l'assainissement.

Ses interventions vont d'une association de longue date à côté de la Régideso au Zaïre pour les adductions d'eau à la ville de Kinshasa, en passant par la mise en place de forages profonds sur les bords du désert Kalahari pour l'approvisionnement en eau de ce que sont les plus grands villages d'Afrique et qui au Botswana peuvent aller de 3.000 à 10.000 habitants, et jusqu'aux installations à une échelle plus modeste dans d'autres pays et notamment ceux du Sahel tant éprouvés par la sécheresse.

En conformité avec la nature de son financement, (pour la plupart des subventions, ou à la limite des prêts à conditions ultra légères), on peut constater que le FED est attiré de plus en plus vers les populations rurales et villageoises où le problème d'approvisionnement d'une eau saine se pose dans les termes les plus directs et les plus fondamentaux.

C'est ainsi que le IVème FED (Lomé I) a dépensé dans ce secteur quelques 82 millions de dollars, c'est-à-dire 32,6 milliards de F.CFA sur des projets divers. Les chiffres pour le Vème FED (Lomé II) toujours en cours sont de 170 millions de dollars, c'est-à-dire 67,4 milliards de F.CFA.

Il est à prévoir que le VIème FED (Lomé III) qui deviendra opérationnel l'année prochaine, se verra sollicité pour s'engager à nouveau et de manière substantielle dans ce secteur.

Ici en Côte d'Ivoire, le programme actuel Vème FED porte sur 13,5 millions d'ECU, c'est-à-dire environ 4,6 milliards de F.CFA. Le programme vise principalement le financement de la mise en place de points d'eau composés de puits ou forages et de pompes à main.

Sans compter les 2.000 points d'eau financés sur les FED antérieurs, 1.122 points d'eau ont été réalisés à ce jour. Il devrait être possible, avec l'enveloppe disponible, de réaliser encore environ 330 forages et pompes, ce qui, en raison d'une moyenne de 600 personnes par point d'eau, aurait pour résultat d'approvisionner presque un million de ruraux en Côte d'Ivoire à la fin du programme actuel.

Seulement, l'expérience en Côte d'Ivoire ne fait que réaffirmer celle faite dans beaucoup de pays ailleurs : ce n'est pas parce que nous travaillons avec les populations de base, avec les installations assez élémentaires, que les problèmes deviennent eux-mêmes plus simples.

Sur le plan technique il n'est pas encore évident que nous ayons trouvé un modèle de pompe qui donne satisfaction à la fois sur les critères importants qui sont :

- rendement,
- résistance,
- entretien facile à coût raisonnable.

Sur le plan des politiques, il faut tenir compte de l'évolution au cours de ces dernières années d'une approche où l'Administration avait pris sur elle l'entière responsabilité de l'approvisionnement de l'eau en milieu rural, à une approche où les populations sont appelées dans certaines régions, mais pas toutes, à assurer l'entretien et la réparation des équipements. Elles doivent nécessairement, en conséquence, être étroitement associées à tous les stades des opérations qui les concernent, depuis la conception jusqu'aux dispositions à mettre en place pour l'utilisation et le maintien à long terme de l'investissement qu'ils ont fait.

L'engagement de plusieurs services et agences du côté de l'Administration fait que la nouvelle approche ne trouve pas toujours une définition et une interprétation tout à fait homogènes, ni parmi ces services et agences, ni à travers les différentes régions du pays.

Les bailleurs de fonds sont également assez nombreux, et s'occupent de ce programme les uns à l'échelle du pays entier, les autres dans certaines régions spécifiques, les uns se concentrant sur l'aspect installation, les autres sur la gestion et l'éducation sanitaire en général. Les méthodes et les approches utilisées, et les messages transmis, ne sont pas toujours harmonieux. Il y a donc des problèmes de définition et de coordination au niveau des bailleurs de fonds eux-mêmes, aussi bien qu'entre ceux-ci et l'Administration qu'il faut tout faire pour résoudre.

Pour sa part, la Commission Européenne, et notamment sa Délégation en Côte d'Ivoire, se déclare entièrement disponible pour participer à toute action visant à atteindre la redéfinition et la coordination qui seules nous permettront d'avancer dans ce domaine prioritaire.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 11

Titre : Résumé de la présentation
Agence : Direction de la Coopération au Développement et de
l'Aide Humanitaire (DDA)
Préparé par : M. Armon Hartmann
Date : novembre 1985

1. Activités de coopération de la Suisse au développement en Afrique

En Afrique, les activités de coopération de la Suisse au développement sont essentiellement axées sur les pays suivants :

Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Mali, Niger, Bénin, Tchad
Afrique de l'Est : Kenya, Rwanda, Tanzanie, Madagascar,
Mozambique

Les priorités dans le secteur de l'eau dépendent des politiques sectorielles établies pour chacun des programmes nationaux élaborés en étroite collaboration entre la Suisse et le pays concerné.

2. Approches à l'égard de la Décennie

L'approche à l'égard de la Décennie est influencée par les principales contraintes définies dans l'évaluation sectorielle de 1982-1983.

- Participation communautaire
- Fonctionnement et entretien
- Développement institutionnel et formation
- Normalisation

3. Principales contraintes

- Le développement institutionnel par le moyen de programmes spécifiques de formation demande un effort à long terme, en raison de l'attrait exercé sur les étudiants par le secteur privé, qui offre des traitements nettement supérieurs et complique les procédures de promotion après la formation en cours d'emploi.

- La normalisation de l'équipement est très difficile. Dans un projet de la SDC pour la production locale de pompes à main en Afrique de l'Ouest, l'usine a eu les plus grandes difficultés à rendre sa production annuelle de 1200 pompes sur le marché national, la plupart des donneurs préférant fournir leur propre marque de pompe. A long terme on peut donc s'attendre à des problèmes substantiels d'entretien et de réparation des nombreuses marques différentes de pompes à main.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 12

Titre : Résumé de la présentation
Agence : Directorate General for International Cooperation
(DGIS - Pays Bas)
Préparé par : J. Blom
Date : novembre 1985

L'aide bilatérale du budget de la coopération pour le développement se monte à US\$ 800 millions, dont plus de 10% vont au secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Les pays les moins avancés reçoivent des subventions, et d'autres pays bénéficient de subventions et de prêts, liés ou non.

Il y a 10 pays et 3 régions qui bénéficient de conditions préférentielles et pour lesquelles des budgets fixes sont établis chaque année. En Afrique, il s'agit de l'Egypte, du Soudan, du Kenya, de la Tanzanie ainsi que des régions de l'Afrique australe et sud Sahel. En outre, 30 autres pays reçoivent une aide par le biais d'organisations non gouvernementales, de projets bi- et multilatéraux, de co-financements, etc. La Direction générale de la coopération internationale prête son appui au Centre international de référence pour l'approvisionnement public en eau et l'assainissement.

Des documents sont en préparation pour le secteur de l'approvisionnement en eau et l'assainissement et celui de la santé publique. La stratégie en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement respectera les points de consensus auxquels est parvenue la réunion du Comité d'aide au développement de l'OCDE. On se propose de baser des spécialistes sectoriels dans les ambassades du Caire et de Ouagadougou (Sahel). L'aide est concentrée sur le développement rural et le développement industriel. Dans tous les pays et régions bénéficiant de conditions préférentielles, l'approvisionnement en eau est prioritaire.

Les principales difficultés rencontrées sont les suivantes :

- il n'existe pas de méthodologie bien établie pour une approche sociale ;
- les pays en développement axent plutôt leurs objectifs sur le nombre d'installations, parfois au détriment de la qualité des installations.

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 13

Titre : Résumé de la présentation
Agence : German Agency for Technical Cooperation (GTZ)
Préparé par : M. K. Kresse
Date : novembre 1985

Le GTZ travaille principalement pour le Ministère fédéral de la Coopération économique, mais aussi pour d'autres organismes. Dans l'un et l'autre cas, c'est le document sectoriel qui constitue la base de son travail. Le montant des travaux effectués pour le compte du Ministère dans le secteur en cause s'est situé en 1984 aux environs de DM 42 millions.

Les décisions concernant le financement des projets sont prises par le Ministère et le GTZ présente des propositions pour leur exécution.

Dans le cadre du programme de coopération technique, le GTZ exécute des tâches dans pratiquement tous les domaines, depuis les études, consultations, activités de développement du personnel et, éventuellement, travaux de construction jusqu'à l'exécution de projets pilotes dans le domaine de la recherche et du développement.

Dans le secteur considéré, l'accent reste principalement mis sur l'approvisionnement en eau, les activités se répartissant, en gros, de façon à peu près égale entre les zones urbaines et les zones rurales.

Les projets d'assainissement - qu'il s'agisse d'installation de latrines en série ou d'autres activités - ne bénéficient toujours pas de la priorité qu'ils mériteraient, particulièrement dans les zones rurales et dans les banlieues des villes. L'intégration de fonctions sectorielles dans d'autres disciplines (développement urbain, développement rural intégré, éducation sanitaire) représente le but à atteindre et, dans certains cas, on a déjà commencé à travailler à sa réalisation.

Le document sectoriel du Ministère appelle l'attention sur les zones rurales et urbaines présentant des carences sur le plan social et souligne la nécessité de recouvrer les dépenses engagées, d'appliquer des technologies simples et d'agir en coordination avec les autres donateurs. On trouve des exemples de telles situations dans la Région africaine où sont en cours des projets, exécutés soit conjointement avec l'OMS, le PNUD et la Banque mondiale, soit en coordination avec des donateurs bilatéraux. Les faiblesses sectorielles qui ont été observées sont celles qui affectent habituellement les institutions responsables : insuffisance d'intégration et de participation des bénéficiaires, inadéquation sectorielle et manque de coordination entre donateurs, éducation insuffisante en matière d'assainissement et d'hygiène et inadéquation de la diffusion et de la qualité des technologies. Un aspect que nous considérons toujours comme particulièrement critique est celui de la viabilité financière des projets et des institutions sectorielles car, dans beaucoup de cas, les modifications

fondamentales qui seraient nécessaires exigeraient d'importantes décisions politiques et organisationnelles. Par ailleurs, étant donné la situation économique où se trouvent divers pays et le besoin d'expansion du secteur, il n'est pas possible de poursuivre la pratique consistant à subventionner les apports sectoriels.

De notables succès ont été remportés - même s'ils l'ont été lentement - en matière de développement institutionnel, de récupération de fonds, de développement du personnel, de développement sectoriel général, etc. dans divers pays d'Afrique orientale, occidentale et septentrionale.

Nous estimons, dans l'ensemble, qu'un optimisme prudent est de mise, à condition de pouvoir encore améliorer la qualité en ce qui concerne les approches stratégiques, opérationnelles et institutionnelles et la coordination entre organismes donateurs. Dans une certaine mesure, les instruments nécessaires existent et à notre avis, la volonté d'améliorer la situation est également présente.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 14

Titre : Le rôle de la femme dans l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement

Agence : Institut international des Nations Unies de recherche et de formation pour la promotion de la femme, New York (INSTRAW)

Préparé par : Le personnel de l'INSTRAW

Date : novembre 1985

L'objectif premier de l'INSTRAW est d'entreprendre des efforts de recherche, de formation et d'information qui conduisent à l'intégration des femmes aux grandes activités de développement, en particulier dans les pays en développement. L'Institut agit par l'intermédiaire des réseaux existants d'organisations féminines et des instituts et des centres de recherche, et en établissant des points focaux nationaux dans le monde entier. Ses programmes sont menés en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les commissions régionales, ainsi qu'avec des institutions gouvernementales et non gouvernementales et des centres de recherche.

L'Institut est membre du Comité directeur de la coopération pour la Décennie et de l'équipe spéciale inter-organisations sur le rôle des femmes dans la Décennie. C'est par la recherche, la formation et l'information que l'Institut participe aux activités des Nations Unies concernant les femmes et l'approvisionnement en eau.

L'institut contribue de diverses manières à la réalisation des objectifs de la Décennie :

1. Il a organisé au Caire, du 12 au 16 mars 1984, un séminaire interrégional sur le rôle des femmes dans la Décennie au cours duquel l'attention s'est plus particulièrement portée sur la santé et l'assainissement, la science et la technologie et le développement social et économique. Le rapport final et les comptes rendus des débats du séminaire ont été publiés et diffusés.

2. Des directives et des manuels ont été élaborés pendant le séminaire afin d'aider les organisations non gouvernementales et gouvernementales et les instituts et les organismes au niveau national et régional à mettre au point des activités de formation pour les femmes dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

3. En coopération avec le FISE, l'institut a organisé une réunion d'experts sur les femmes et l'approvisionnement en eau et l'assainissement, qui s'est tenue le 12 juillet 1985, pendant le forum des ONG, organisé en même temps que la Conférence mondiale de Nairobi.

4. Il participe à des réunions et à des conférences internationales et régionales concernant la Décennie, notamment en y envoyant des représentants et en y présentant des mémoires.

5. Dans le cadre de ses activités concernant l'information, il a fourni des articles à des périodiques et à des journaux, diffusé des communiqués de presse et des notes d'information du public, etc. concernant le rôle des femmes dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Selon l'Institut, des solutions pourraient être trouvées aux problèmes posés par le rôle des femmes dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, si l'on donnait plus d'importance à certains points :

- participation de la collectivité à tous les niveaux, y compris le plus élémentaire ;
- prise de conscience et sensibilisation accrues du public ;
- formation, notamment dans le domaine de l'entretien et du matériel et des soins de santé primaires ;
- éducation, par les circuits officiels ou non ;
- choix de technologies appropriées, en harmonie avec la société en développement ;
- détermination des méthodes voulues pour la coordination de la gestion, la mise en oeuvre et le suivi.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 15

Titre : Résumé de la présentation

Agence : International Reference Centre for Community Water Supply and Sanitation (IRC/CWSS)

Préparé par : Hans van Damme

Date : novembre 1985

Le Centre international de référence a été créé en 1968 sur la base d'un accord passé entre le Gouvernement néerlandais et l'Organisation mondiale de la Santé. Il travaille à travers un réseau mondial d'institutions nationales et régionales situées dans des pays en développement et des pays industrialisés. En tant que centre international pour l'eau et l'assainissement, il collabore étroitement avec l'OMS ainsi que le PNUD, le FISE et la Banque mondiale, et avec d'autres organisations internationales, des bailleurs de fonds bilatéraux et des organisations non gouvernementales. Il fait également office de centre collaborateur OMS pour l'approvisionnement public en eau et l'assainissement.

Les politiques programmatiques du Centre sont les suivantes :

- cible : organismes gouvernementaux
- appui aux programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones rurales et péri-urbaines
- transfert de connaissances (base indispensable)
- insertion du programme d'appui dans le programme national
- exécution des activités de projets par des nationaux
- intégration du matériel et du logiciel, l'accent étant mis sur ce dernier
- composante "innovation" intégrée aux activités
- potentiel multiplicateur
- initiative nationale concernant l'appui financier extérieur aux activités d'appui
- composante CTPD

Types d'appuis

La stratégie du Centre se fonde sur la production et le transfert d'information (connaissances, expérience, technologie et méthodologie). Le Centre s'efforce de faire la liaison entre les faits nouveaux, la recherche et les approches novatrices, d'une part, et le travail pratique sur le terrain, d'autre part.

Le transfert d'information vers les groupes cibles se fait à travers quatre voies stratégiques qui sont, par ordre d'impact croissant et de couverture géographique décroissante :

- échange et diffusion d'information, notamment par des publications, des bulletins d'information et un appui général aux projets ;

- enseignement et formation professionnelle, sous forme notamment de symposiums et séminaires ;
- avis et évaluation, y compris appui pour la préparation des projets ;
- développement et démonstration, notamment projets pilotes.

L'activité du Centre international de référence comporte cinq grands axes :

- i) technologie appropriée : insistance sur la filtration lente sur sable, l'approvisionnement en eau à partir de postes publics, les pompes à main, les énergies renouvelables et l'entretien ;
- ii) participation communautaire : insistance sur l'engagement de la collectivité, l'éducation en matière d'hygiène et le rôle des femmes ;
- iii) développement des ressources humaines : insistance sur la mise au point d'une méthodologie, les manuels de formation et les services d'information ;
- iv) gestion financière : insistance sur la gestion financière à assise communautaire ;
- v) évaluation des programmes : insistance sur la mise au point d'une méthodologie et des activités d'évaluation dans les pays.

En Afrique, le Centre international de référence a collaboré jusqu'ici avec le Burkina Faso, le Kenya, le Malawi, la Tanzanie et la Zambie.

Problèmes

Les problèmes rencontrés sont les suivants :

1. Les priorités des collectivités ne sont pas toujours celles des responsables des projets, lesquelles ne correspondent pas nécessairement à celles des gouvernements. Ces dernières ne sont d'ailleurs pas toujours celles des organismes donateurs.
2. Il est plus difficile de mobiliser un peu d'argent pour de petits programmes essentiels que beaucoup d'argent pour des programmes qui ont l'air séduisants pour les donateurs et pour les gouvernements.

- 3 -

3. L'échange d'information technique apparaît indispensable car il existe toujours quelque part les renseignements requis. Il semble très difficile de mobiliser des fonds (relativement limités) pour l'échange d'information et pour la création de services simples d'échange d'information dans les pays. Il semble également très difficile dans les pays de s'entendre sur les mécanismes de coordination requis pour l'échange d'information.
4. Il n'y a pas d'échange dynamique ni de communication de l'information opérationnelle entre les organismes d'appui extérieur, ce qui serait nécessaire pour la coordination. Cela vaut tout autant pour l'information axée sur la recherche et le développement que pour l'information sur les projets opérationnels. Il y a donc double emploi et gaspillage de ressources précieuses.

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 16

Titre : Résumé de la présentation
Agence : Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW),
République fédérale d'Allemagne
Préparé par : Klaus Weyand
Date : novembre 1985

En sa qualité de Banque de développement pour le Gouvernement fédéral d'Allemagne, la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), ou Reconstruction Loan Corporation, évalue les projets, conclut des accords de prêt et de financement avec des partenaires des pays en développement, traite les prêts et les subventions et surveille l'exécution des projets, le tout dans le cadre de la coopération financière de l'Allemagne avec les pays en développement. En d'autres termes: la KfW est l'agence chargée de l'exécution des projets au titre de la coopération financière.

C'est au Gouvernement fédéral qu'il appartient de décider si des projets doivent être évalués et financés. Ses décisions se fondent sur les rapports préparés par la KfW. La part des projets du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans le total des engagements cumulatifs (pour les années 1981 à 1985) de la KfW, s'élève à 6,4% (9,2%) pour l'ensemble des pays destinataires et, pour les pays africains, à 14% (17%). Ces chiffres montrent clairement la grande importance, toujours croissante, qui est attribuée à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement en général, et en particulier pour l'Afrique, par l'assistance financière allemande, 80% environ de tous les fonds alloués à ce secteur vont à des projets africains.

Quelque 120 projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans 34 pays d'Afrique ont reçu ou reçoivent une aide financière s'élevant au total à environ DM 1,9 milliards (\$ 730 millions). Les fonds alloués jusqu'ici ont été largement concentrés sur l'approvisionnement en eau; les projets d'élimination des eaux usées et d'assainissement ne représentent que 10% du total. Mais les mesures d'assainissement sont associées à l'approvisionnement en eau dans un nombre croissant de projets. Cette concentration reflète les priorités exprimées par les pays destinataires.

La base de la politique de la KfW dans ce secteur est le document du Ministère fédéral de la Coopération économique "Projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays en développement" qui donne des directives concernant la sélection, la conception et la mise en oeuvre des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Les principaux critères dans ce secteur sont:

- La complémentarité : inclusion des mesures concernant l'élimination des eaux usées, des excréments et des déchets solides ainsi que l'éducation à l'hygiène dans les projets d'approvisionnement en eau afin d'améliorer la situation sanitaire de la population.

- Choix de la technologie et du niveau des services: emploi d'une technologie appropriée pour réduire les coûts, faire en sorte que les programmes atteignent une plus large fraction de la population, et faciliter l'entretien et le fonctionnement des installations.

- Remboursement des coûts : Un remboursement adéquat des coûts est indispensable pour entretenir les services existants et financer l'extension de la couverture. L'objectif à long terme est d'obtenir le remboursement intégral des coûts (y compris l'amortissement et l'intérêt); ce système devrait cependant au minimum récupérer, dès la mise en activité, les coûts de fonctionnement.

- Participation communautaire : La participation de la collectivité à la planification, à la construction, au fonctionnement et à l'entretien des installations est nécessaire pour renforcer l'efficacité du service et son utilisation, et pour que les fractions les plus pauvres de la population en bénéficient suffisamment.

- Construction d'institutions : Il est urgent d'offrir des services consultatifs pour le développement des institutions et la formation de personnel d'exploitation car on rencontre fréquemment, dans les pays bénéficiaires, des carences organisationnelles, la fragmentation institutionnelle des responsabilités, une pénurie de personnel qualifié, une délégation insuffisante des pouvoirs, de la confusion dans le processus de prise de décision, et un volume de travail excessif.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS , 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 17

Titre : Exposé de la présentation
Agence : Organisation mondiale de la Santé (O M S)
Préparé par : A. Wilson
Date : novembre 1985.

Je voudrais présenter le plus brièvement possible et sans être trop répétitif le document intitulé "Profil Régional pour la Mobilisation des Ressources" préparé par l'OMS.

Chacun d'entre nous dispose d'un certain nombre d'informations sur un ou plusieurs pays de la Région, grâce aux mécanismes de l'institution qu'il représente. D'autres renseignements sont publiés périodiquement par de nombreux organismes concernés par la DIEPA.

Le document que vous avez sous les yeux, sans être exhaustif, colle étroitement aux situations rencontrées dans beaucoup de pays de la Région. Il donne en particulier, une vision synthétique et globale de l'évolution de l'AEPA en Afrique, de ses différentes sources et méthodes de financement et met en relief le rôle éminent que jouent les Agences extérieures de financement dans le développement du secteur.

Tous ceux qui sont en contacts étroits avec les réalités africaines apprécient les difficultés d'une pareille enquête à l'échelon continental.

Le Profil Régional est une étude en trois parties :

La Première est une introduction chiffrée de la Région Africaine, donnant des renseignements de base concernant la géographie, la démographie, ses caractéristiques historiques et socio-économiques définissant le cadre général où les activités AEPA devront se situer. Des chiffres inquiétants comme la population d'ici l'an 2000, 620 millions d'habitants, la faiblesse du taux de croissance du PNB annuel par habitant 0,4% couplés au déficit agricole, la sécheresse, les conséquences néfastes de la conjoncture internationale rendent indispensable la réforme des mécanismes agissant sur le développement de la DIEPA.

La deuxième partie est un exposé sur la situation actuelle du secteur, les objectifs visés, les contraintes spécifiques et les ressources potentielles disponibles. Ont été passés aussi en revue les investissements déjà réalisés, leur distribution, leurs caractéristiques, la faiblesse des intrants gouvernementaux, les déficiences institutionnelles ainsi que le grave problème de la détérioration des infrastructures réalisées faute d'un entretien adéquat.

Mention spéciale a été faite des apports financiers importants de la BAD \$ 600 millions et de l'AID/BIRD \$ 1.800 millions au cours de la période 1970-1984 sur un investissement total d'environ \$ 5 milliards.

En ce qui concerne les investissements futurs on estime qu'ils varieront entre \$ 50 et \$ 100 millions, pour atteindre les objectifs de la Décennie, dont 80% devraient provenir de sources extérieures. Dans une telle situation, la réduction des objectifs, le recours aux techniques peu coûteuses, une participation accrue des populations de même qu'une utilisation maximum des infrastructures existantes dûment rénovées et le recours aux ONGs sont des mesures qui s'imposent. Compte tenu du fait que chaque Agence de coopération mène une action indépendante, utilise ses propres statistiques avec la méthodologie et les paramètres de son choix, l'analyse globale des flux financiers en provenance de l'extérieur devient extrêmement difficile, et une certaine conformité, et plus de cohérence dans la présentation des données s'imposent. Il est proposé que chaque Agence de coopération, prépare chaque année, un rapport selon un format uniformisé et réponde à un bref questionnaire.

Le catalogue des appuis extérieurs publié par l'OMS grâce à ces nouveaux rapports deviendrait le livre de référence en ce qui concerne la DIEPA en Afrique et ailleurs. La constitution d'un répertoire de données en provenance des nombreuses études réalisées dans le secteur a aussi été proposée.

La Troisième partie est constituée par les conclusions et recommandations. Les Agences extérieures ont un triple rôle à jouer :

- Rôle de Conseillers des Gouvernements
- Rôle de Partenaires dans la coordination sectorielle
- Rôle de Financiers des projets.

Les recommandations sont de deux ordres :

- 1) La constitution d'une Banque régionale de données ayant comme dénominateurs communs des intrants spécifiques sur lesquels les Agences de coopération se seraient mis d'accord et une plus grande coordination de la part des Agences extérieures de coopération.
- 2) La réorientation des activités du secteur pour plus d'efficacité selon les approches recommandées par la Communauté Internationale pour la DIEPA.

Finalement pour faciliter la lecture du document sans en alourdir le texte, sont donnés en appendices six tableaux et 3 annexes contenant les analyses chiffrées et autres renseignements pertinents concernant l'ensemble du secteur dans notre Région.

Je vous remercie.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 18

Titre : Résumé de la présentation
Agence : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Préparé par : M. Alexander H. Rotival, Représentant résident du PNUD,
Abidjan
Date : novembre 1985

Le PNUD a mis en place, il y a six ans, en coopération avec la Banque mondiale, un programme spécial visant à démontrer l'efficacité d'une approche peu coûteuse des questions concernant l'eau et l'assainissement.

Ce programme comprend cinq grands secteurs d'activités :

1. Développement du projet relatif aux pompes manuelles et expérimentation sur le terrain
2. Projets d'assainissement à faible coût
3. Récupération des déchets
4. Formation
5. Projets d'investissement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Projet relatif aux pompes manuelles : Ce projet a pour objet la mise au point d'un nouveau modèle de pompe pouvant être aisément réparé par un service d'entretien de niveau villageois et qui permettra de réduire le taux élevé des dépenses de fonctionnement. Ce projet est en cours d'exécution au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, au Burkina Faso, au Soudan, en Tanzanie et au Kenya.

Projet d'assainissement à faible coût : Le but visé est d'offrir des services d'assainissement qui soient acceptables sur le plan culturel et accessibles sur le plan financier. Un des résultats tangibles déjà obtenus grâce à ce projet est l'affinement de la technologie intéressant les fosses d'aisance ventilées (latrines). Ce projet PNUD/Banque mondiale est en cours d'exécution au Bénin, au Congo, en Côte d'Ivoire, au Nigéria, au Togo, au Botswana, au Kenya, au Lesotho, au Malawi, en Tanzanie et au Zimbabwe.

Projets de récupération des déchets : Il porte sur l'évaluation de techniques appropriées dans le domaine de la récupération, du recyclage et de l'élimination des déchets solides et liquides. Ce projet est mis en place dans neuf villes du monde, dont Abidjan, où il vient d'être entamé.

Préparation de projets d'investissement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : Il s'agit d'identifier des projets d'investissement intéressant spécifiquement l'assainissement et de trouver des sources de financement correspondantes. Ce projet est en cours d'instauration dans les pays africains suivants : Côte d'Ivoire, Togo, République centrafricaine, Bénin, Cap-Vert, Nigéria, Ethiopie, Soudan, Tanzanie, Ouganda, Botswana et Malawi.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 19

Titre : Projet et développement concernant l'eau : rôle du SFD
 Agence : Saudi Fund for Development (SFD)
 Préparé par : SFD
 Date : novembre 1985

Le Fonds saoudien de développement (SFD) est le principal organisme d'aide bilatérale par l'entremise duquel le Gouvernement de l'Arabie saoudite accorde aux pays en développement des prêts pour l'exécution de projets de développement. Depuis qu'il est entré en activité, en 1975, et jusqu'à la fin de l'année financière 1984-1985, le fonds a affecté un montant de SR¹/ 20749,21 millions au financement de 266 projets de développement. La part de l'Afrique a représenté 46% de ce montant, avec 154 projets répartis entre 37 pays.

Ces projets couvrent le secteur social - approvisionnement en eau et assainissement, développement de l'agriculture et des zones rurales, transport, énergie et industries de base. La plupart de ces projets ont été financés conjointement avec d'autres organismes d'aide.

Naturellement sensible aux besoins fondamentaux des pays en développement, le SFD consacre principalement son action aux propositions concernant des projets. Il appartient aux gouvernements intéressés de définir leurs besoins, la priorité étant donnée à l'approvisionnement en eau. Tout ce que le Fonds demande est que les propositions présentées répondent à des critères techniques et socio-économiques.

A la fin de l'année financière 1984-1985 le SFD avait attribué un montant de SR 1368,59 millions, soit 6,6% de son aide, au secteur de l'eau, dont SR 646,60 millions (soit 47,2%) à des activités exécutées en Afrique. Le tableau ci-dessous présente la ventilation de la contribution du Fonds à des projets concernant l'eau en Afrique.

Projets d'approvisionnement en eau et d'égouts financés
par le SFD en Afrique

<u>pays</u>	<u>Nom du projet</u>	<u>Montant engagé</u> (en millions de SR)
Kenya	Approvisionnement en eau, Nairobi	87,25
	Egouts, Mombasa	45,95
Sénégal	Programme d'urgence d'approvisionnement en eau	57,00
Tunisie	Egouts, Tunis	105,00
	Approvisionnement en eau, Sahel et Cap Bon	160,00
	Approvisionnement en eau, Sfax	161,50
	Etude de faisabilité pour l'exploitation des eaux souterraines dans l'oasis de Nefzaoua	50,00
Zimbabwe	Approvisionnement en eau des zones rurales	16,90
		646,60

L'expérience acquise par le SFD montre qu'en matière d'eau les projets sont soumis à des contraintes aux niveaux de la planification, du financement et de l'exécution. L'insuffisance des fonds disponibles, le manque de priorités claires et de projets bien préparés paraissent constituer les principaux obstacles.

Selon le SFD, il est important de rechercher la manière et les moyens d'augmenter l'efficacité de l'aide pour que les objectifs de la Décennie puissent être atteints. Des consultations et une coordination constante entre donateurs et pays bénéficiaires devraient contribuer à mobiliser les ressources et à réduire la disparité entre les besoins réels et les pratiques courantes.

A part son action bilatérale dans le cadre de l'aide publique au développement, l'Arabie Saoudite finance diverses installations d'aide multilatérale et attribue des allocations spéciales. Depuis 1981, le Gouvernement de l'Arabie Saoudite a consacré \$ 130 millions à l'aide aux pays du Sahel en eau potable et en aliments. En 1984, il a fait un don de \$ 8 millions pour la mise en oeuvre d'un système rural d'approvisionnement en eau en Somalie. C'est l'agence allemande de coopération technique (GTZ) qui a été chargée par contrat d'exécuter ce programme. Plus récemment, le gouvernement de l'Arabie Saoudite a donné par l'intermédiaire du SFD une somme de \$ 100 millions au Fonds spécial pour l'Afrique institué par la Banque mondiale.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS , 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 20

Titre : Résumé de la présentation
Agence : United Nations Children's Fund (UNICEF)
Préparé par : UNICEF, Côte d'Ivoire
Date : Novembre 1985.

L'UNICEF, engagé dans la révolution pour le développement et la survie de l'enfant par utilisation de moyens peu coûteux tels que la réhydratation par voie orale et la vaccination, est conscient de l'importance que joue l'eau potable et l'assainissement dans l'amélioration de la santé de l'enfant. Ceci explique l'intérêt et la participation de l'UNICEF aux programmes d'hydraulique rurale qui se sont développés en Afrique depuis le début de la Décennie de l'eau et de l'assainissement.

L'UNICEF participe ainsi aux programmes d'hydraulique villageoise dans dix-neuf pays de la région : programme de forages avec installation de pompes manuelles, construction de puits, captages de sources et adduction d'eau, construction de latrines.

La création de points d'eau est accompagnée de campagnes d'animation, d'éducation sanitaire et la mise en place de systèmes d'assainissement.

La politique de l'UNICEF ne consiste pas seulement à mettre l'eau à la disposition des populations rurales, mais à utiliser l'eau potable comme moyen pour améliorer la santé et les conditions de vie des femmes et des enfants. Un effort particulier est fait pour obtenir la participation de la communauté et pour promouvoir toute action de développement comme par exemple le maraîchage et la petite agriculture.

La gestion et la prise en charge du point d'eau et de l'entretien de la pompe par la population sont déjà réalisées dans plusieurs pays et la formation de villageois et d'artisans ruraux se poursuit.

Les objectifs de la Décennie de l'eau potable et de l'assainissement seront difficilement atteints en 1990 en raison des budgets insuffisants disponibles pour l'hydraulique et l'assainissement.

En outre, les capacités d'exécution limitées des Gouvernements et le manque de personnel qualifié ralentissent les actions entreprises. La formation de ce personnel doit être vivement encouragée.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3A - 21

Titre : Résumé de la présentation
Agence : United States Agency for International Development (USAID)
Préparé par : Personnel de l'USAID
Date : novembre 1985

L'USAID s'emploie activement à assurer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement durant la Décennie. Nos programmes et projets concernent le monde entier. En Afrique seulement, il y a eu, depuis 1970, 245 projets relatifs à l'approvisionnement en eau. Actuellement, 81 projets actifs se déroulent dans 34 pays. La plupart des projets soutenus par l'AID associent la fourniture d'eau potable à des efforts visant les problèmes de santé associés à l'eau et les maladies d'origine hydrique telles que la dracunculose et le paludisme. Un projet typique porte sur les puits creusés manuellement, la protection des sources, les puits forés mécaniquement, des pompes appropriées, les couvertures et tabliers de puits, la participation communautaire à l'entretien des puits et l'assainissement du village. Un agent de santé villageois peut être formé à l'entretien des puits, aux premiers secours, au traitement de 4 à 6 maladies courantes, à l'éducation sanitaire, à l'organisation de campagnes de vaccination et à l'hygiène du milieu. Malheureusement, l'approvisionnement en eau n'est pas toujours compris dans les projets de soins de santé primaires soutenus par l'AID ; on l'inclut lorsque c'est possible.

L'AID soutient aussi un projet mondial d'appui technique appelé (WASH) (eau et assainissement pour la santé). Ce projet assure, à la demande des pays et dans le monde entier, la fourniture d'ingénierie, d'une formation et de ressources de développement communautaire au moyen de missions AID. Une grande quantité de documents techniques ont été préparés.

Les projets AID relatifs au logement, au bétail, au développement des terres, au développement agricole et rural, aux bassins fluviaux, à l'irrigation et aux pêcheries peuvent aussi comporter des éléments d'approvisionnement en eau et assainissement.

Ces petites contributions à la Décennie ont aidé des milliers de personnes à progresser vers l'objectif de la santé pour tous d'ici l'an 2000.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

Annexes 3B

Résumés des déclarations des Experts

3B - 1	M. Gagara, M. - Niger
3B - 2	M. Hajji, A. - Maroc
3B - 3	M. Mbuyi, T. (pour M. Tshiongo) - Zaïre
3B - 4	M. Ntezinde, N.M. - Swaziland
3B - 5	Dr. Nyumbu, I.L. - Zambie
3B - 6	M. Zadi Kessy, M. - Côte d'Ivoire

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3B - 1

Titre : Exploitation et entretien, réhabilitation et standardisation de l'équipement.

Agence : Ministère de l'hydraulique et de l'environnement, Niger

Préparé par : M. Mayaou Gagara (Expert en Eau Potable et Assainissement)

La politique nationale du Niger en matière d'alimentation en eau est fondée sur le principe du "droit à l'eau pour tous". Les objectifs principaux à atteindre sont :

- la réduction des disparités existantes dans les différentes régions,
- la recherche des effets favorables sur l'économie,
- l'amélioration de la situation sanitaire des populations.

Dans le domaine de l'hydraulique on distingue trois sous-secteurs à savoir :

- l'hydraulique rurale,
- l'hydraulique urbaine et
- l'hydraulique pastorale.

Dans le domaine de l'assainissement on distingue deux sous-secteurs, l'un couvrant le monde urbain et l'autre le monde rural.

En hydraulique rurale, essentiellement villageoise, le Niger a amorcé en 1980 un changement majeur en adoptant prudemment la solution du forage avec pour finalité la mise à disposition des populations d'une eau en quantité suffisante et de qualité acceptable. Il reste une contrainte : les pompes (fiabilité, débit, standardisation). Il s'est rapidement avéré que des actions supplémentaires de soutien étaient indispensables après la mise en service des points d'eau. Ces actions complémentaires touchent les domaines de l'entretien et des réparations de pompes et de puits, tâches à réaliser par des artisans, ainsi que les domaines sanitaires et de protection contre l'érosion autour du point d'eau.

En hydraulique urbaine la production et la distribution de l'eau potable se faisant par une société, le problème de l'entretien et de l'exploitation se pose essentiellement au niveau de la formation du personnel d'exécution et des cadres de maîtrise.

En hydraulique pastorale la politique du Niger, afin de protéger l'environnement et d'assurer un équilibre écologique déjà précaire, s'oriente davantage sur la construction de puits pastoraux plutôt que sur les stations de pompage en liaison avec la gestion des parcours de pâturage des troupeaux.

L'assainissement urbain touche essentiellement l'évacuation des eaux pluviales, l'entretien des ouvrages se limite au curage et aux petites réparations, les eaux usées sont évacuées par des systèmes individuels. Actuellement une campagne "pise" (programme d'information, de sensibilisation et d'éducation) est en cours dans les villes de Tahoua et de Zinder au cours de laquelle on essaie de structurer le domaine de l'évacuation des ordures ménagères et de vulgariser les latrines ventilées.

L'assainissement en milieu villageois se limite actuellement à l'amélioration de l'hygiène autour des points d'eau et à un début de vulgarisation de latrines ventilées dans le cadre des programmes d'hydraulique.

Titre : Les difficultés de la planification dans le domaine de l'alimentation en eau potable.

Agence : O N E P, Maroc

Préparé par : M. HAJJI (Expert en Eau Potable et Assainissement)

Date : novembre 1985.

0. INTRODUCTION

La planification de l'AEP consiste à effectuer pour chaque localité une évaluation de la demande en eau et la mobilisation des ressources en eau afin de localiser les échéances de saturation et de définir économiquement les opérations à réaliser pour couvrir les besoins à court, moyen et long terme.

Cette planification se heurte à plusieurs difficultés notamment à la difficulté d'évaluer soigneusement la demande en eau et à la méconnaissance des ressources en eau.

I. DIFFICULTE AU NIVEAU DE L'EVALUATION DE LA DEMANDE

Le secteur de l'AEP qui est lié à la planification industrielle, touristique et urbanistique se trouve par voie de conséquence soumis aux effets de la qualité des prévisions des autres secteurs demandeurs ou souffre carrément de l'inexistence de toute donnée fiable. Cette situation pose de sérieux problèmes qui peuvent conduire soit à la pénurie soit à l'équipement précoce et par conséquent à une mauvaise utilisation de la ressource financière.

II. RESSOURCES EN EAU

L'autre aspect de la planification de l'AEP consiste à connaître les disponibilités en ressources en eau quantitativement et qualitativement. Si le dégagement des ressources en eau n'est pas effectué suffisamment à l'avance, cela peut conduire à des projets coûteux, des pénuries ou des solutions non optimisées économiquement en raison d'une connaissance peu sûre de la ressource en eau.

III. RESSOURCES HUMAINES

Plus que pour l'exploitation des ouvrages et leur réalisation, la planification du secteur de l'eau potable nécessite un personnel spécialisé dans l'évaluation technico-économique des projets et dans le choix des investissements. A ce titre des formations adoptées dans le cadre d'ateliers spécifiques patronnés par des organismes spécialisés peuvent être d'un grand apport au secteur de l'eau potable.

IV. CONCLUSION

La planification de l'AEP nécessite en plus des données extérieures qui découlent de la planification des autres secteurs un suivi des statistiques de consommation et des ressources équipées. Le suivi en question exige une comparaison permanente des prévisions par rapport aux réalisations de façon à effectuer les corrections qui s'imposent et qui interviennent dans le recalage des programmes d'investissement. Il est donc nécessaire de disposer d'un système central d'indicateurs fiables qui permettent d'optimiser les programmes de l'AEP à l'échelle nationale.

Il va sans dire que la réussite de tout travail de ce niveau dépend de la qualité des techniciens et cadres qui sont chargés à l'échelle locale de saisir l'information et ceux qui la traitent à l'échelle centrale.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS , 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3B - 3

Titre : Expérience du Zaïre face à la mobilisation d'appuis extérieurs
Agence : REGIDESO, Kinshasa - Zaïre
Préparé par : M. Tshiongo Tshibinkubula Wa Tumba (présenté par M. Mbuyi,
Expert en Eau potable et Assainissement)
Date : novembre 1985

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 1981-1990 Décennie internationale de l'Eau potable et de l'Assainissement.

Le Zaïre y a adhéré le 9 janvier 1981 en prenant un engagement solennel écrit de relever progressivement le niveau de desserte en eau potable à 70% et 35% respectivement des populations urbaine et rurale.

Dans ce cadre, il a été créé le 14 février 1981, un Comité national d'Action de l'Eau et de l'Assainissement regroupant les Départements du Conseil exécutif, la REGIDESO, et les ont intéressés au développement du secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

En juin 1982, avec l'assistance de l'OMS, le Comité national d'Action de l'Eau et de l'Assainissement a élaboré une étude d'identification et de programmation de projets à entreprendre dans la première phase de la Décennie, déterminant en même temps les besoins et les moyens de financement estimés à US\$ 240 millions à cette époque-là dont US\$ 180 millions en devises et US\$ 60 millions en monnaie locale.

Cette étude avait servi de document de travail lors de la Conférence de Bailleurs de Fonds organisée à Kinshasa du 7 au 11 février 1983 et à laquelle avaient pris une part active des délégués des organismes financiers internationaux, des gouvernements des pays amis et des organismes non-gouvernementaux.

Le succès de cette conférence, allié aux multiples contacts qui l'ont précédée et même suivie sur le plan tant bilatéral que multilatéral, a conduit à une mobilisation d'appuis extérieurs de l'ordre de US\$ 129,4 millions soit 71% des besoins exprimés permettant de porter la desserte en milieu urbain et rural respectivement de 43% et 5% des personnes en 1980 à 55% et 20% des personnes en 1985.

Conformément aux recommandations des participants à la Conférence des Bailleurs de Fonds demandant que davantage de ressources soient affectées au développement du sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu rural dont le retard par rapport aux milieux urbain et semi-urbain ne permettait pas d'améliorer les conditions sociales des populations rurales, le Zaïre, en collaboration avec l'USAID a organisé du 6 au 9 mai 1985 un séminaire national, regroupant des représentants de départements et organismes du conseil exécutif, des bailleurs de fonds et des organismes non-gouvernementaux, aux cours duquel ont été définies les politiques et stratégies pour la planification du sous-secteur concerné. Actuellement, une équipe d'experts zaïrois rédige, assistée des experts de l'USAID/WASH, le plan directeur du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural.

Ainsi, pour la deuxième moitié de la Décennie, la définition d'une nouvelle stratégie passera par une réforme institutionnelle tenant compte de la situation économique et sociale du pays. C'est pourquoi dans le cadre du plan quinquennal national, il est proposé le renforcement des structures d'intervention en ce qui concerne le sous-secteur de l'hydraulique urbaine, la rentabilisation des sous-secteurs de l'hydraulique rurale et de l'assainissement urbain et rural par la création de cadres institutionnels adéquats.

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3B - 4

Titre : Résumé de la présentation
Planification du développement sectoriel de
l'approvisionnement en eau et de l'assainissement
Exemples tirés des expériences réalisées au Swaziland

Agence : Conseil de l'approvisionnement rural en eau, Swaziland

Préparé par : Napoléon M. Ntezinde (Expert en Eau potable et
Assainissement)

Date : novembre 1985

Au Swaziland, la nécessité d'un développement sectoriel de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement se fait essentiellement sentir dans les zones rurales et péri-urbaines où réside plus de 85% de la population et dans lesquelles la santé est la plus menacée. L'objectif à long terme du gouvernement du Swaziland consiste à offrir des conditions normales d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à tous les habitants de ces zones, et les directives sanitaires nationales accordent la plus haute priorité au développement de ces prestations ainsi qu'à l'éducation pour la santé, qui doit garantir leur utilisation correcte dans le cadre des mesures destinées à améliorer le niveau de la santé dans le pays.

La bonne exécution des projets et des programmes en milieu rural et péri-urbain, l'obtention d'avantages pour la santé ainsi que la réalisation des objectifs nationaux ne dépendent pas uniquement de capacités techniques, institutionnelles et financières en matière de construction de latrines ou d'installations d'adduction d'eau. Il est indispensable aussi d'obtenir l'appui et la participation des collectivités, afin d'alléger la charge financière que la mise en place de ces installations impose aux pouvoirs publics et de développer le sens de la propriété qui est indispensable à l'entretien permanent des réseaux et à leur utilisation correcte. Pour obtenir l'appui des collectivités, il est primordial de bien connaître leur structure, de mettre au point des méthodes efficaces de collaboration avec elles, d'obtenir le concours d'agents de terrain appartenant à différents ministères et organisations collaboratrices ou rattachées à ces ministères, et d'identifier les collectivités qui sont disposées à offrir leur participation et leur contribution aux projets de développement. On doit pour cela s'informer des structures et des motivations communautaires, appliquer les résultats de cette enquête aux stratégies d'exécution, établir des liens de coopération avec des agents d'autres ministères ou organisations et développer les contacts avec la communauté, et enfin former et motiver les agents de santé afin de les aider à s'intégrer dans cette communauté et à travailler plus efficacement avec elle.

Il est nécessaire d'atteindre l'objectif de l'approvisionnement en "eau potable" pour obtenir les avantages escomptés. La surveillance de la qualité de l'eau, assortie de programmes d'inspection, permet d'identifier les risques réels ou potentiels d'une interruption de la protection contre la pollution nécessitant l'amélioration, la réparation ou la modification de tel ou tel réseau. Cette surveillance permet également de se faire une idée de certains problèmes de caractère plus général relatifs à la qualité de l'eau, dont la solution exige la mise au point de techniques appropriées destinées aux futurs projets.

Un autre moyen d'obtenir des avantages d'ordre sanitaire consiste à assurer une protection satisfaisante de l'eau destinée à tous les usages domestiques ainsi qu'une utilisation correcte des installations d'assainissement ; on veillera à la coordination des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, sans oublier non plus d'autres dispositions connexes concernant l'assainissement de l'environnement, l'hygiène et la manipulation des aliments, ainsi qu'une plus grande prudence dans les contacts avec les eaux superficielles et le recours à d'autres services de soins de santé primaires. L'éducation pour la santé est nécessaire pour stimuler les modifications indispensables du comportement. Il s'agit là d'une démarche permanente qui fait appel au personnel de terrain de tous les ministères et organisations, aux enseignants des écoles ainsi qu'aux médias. Il est également indispensable de former des agents de terrain et des enseignants, de disposer du matériel efficace de formation professionnelle et d'éducation pour la santé, et de préparer, élaborer et produire des programmes de radio et des textes écrits. L'utilisation correcte des installations peut également nécessiter le recours à des techniques appropriées.

Enfin, les avantages offerts par les dispositifs d'approvisionnement en eau et d'assainissement dépendent de la continuité des services et d'une maintenance efficace. C'est ainsi qu'il est indispensable de prévoir l'entretien des réseaux d'approvisionnement en eau, au niveau des organismes responsables, pour obtenir les avantages escomptés. Cela exige une participation communautaire, des moyens et des services d'entretien, du personnel qualifié et une participation financière de la communauté, ou du gouvernement, ou des deux à la fois, ainsi que l'adoption de normes appropriées pour la conception et la construction des installations.

Ce sont donc, pour une large part, les programmes d'appui qui déterminent dans quelle mesure les programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement correspondent aux objectifs nationaux et permettent d'obtenir des avantages. Des engagements à long terme sont souvent nécessaires pour faire face aux dépenses renouvelables, notamment pendant les phases de planification sectorielle, de mise en place des services et de financement du développement par secteurs.

DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

CONSULTATION REGIONALE EN VUE DE LA MOBILISATION
D'APPUI EXTERIEURS, 25-29 Novembre 1985

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEXE 3B - 5

Titre : Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement en Zambie : expériences en matière de coopération et de coordination entre les donateurs

Agence : Ministère de l'Agriculture et des eaux, Zambie

Préparé par : Dr I.L. Nyumbu (Expert en Eau Potable et Assainissement)

Date : novembre 1985

1. Dans le Troisième plan national quinquennal de développement (1979-1985), le total des investissements consacrés en Zambie à l'eau et à l'assainissement atteignait approximativement US\$ 78 millions. Cette somme représentait environ 2% de l'ensemble des investissements envisagés dans le cadre de ce troisième plan et dépassait de US\$ 58 millions le montant prévu. Pendant cette même période, le financement extérieur comptait, en moyenne, pour 79% des investissements annuels moyens. Pour que d'ici la fin de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (1981-1990), l'ensemble de la population zambienne bénéficie d'une couverture complète de services d'assainissement et d'alimentation en eau, on estime à quelque US\$ 197 millions par an le montant total des dépenses annuelles (capital et dépenses renouvelables) indispensables. La Zambie aurait besoin d'un appui extérieur considérable pour progresser, ne serait-ce que modestement, vers l'objectif fixé par la Décennie.

2. C'est le Ministère des Finances qui procède, en Zambie, à la répartition de l'aide extérieure, qu'il s'agisse d'investissements en capital ou d'assistance technique. La Direction de la coopération économique et technique du Ministère des Finances est l'organisme public responsable de la coordination de l'ensemble de l'assistance financière et de la coopération extérieures. En outre, le représentant résident du PNUD est mandaté par l'Organisation des Nations Unies pour aider le Gouvernement dans la coordination des programmes d'assistance extérieure et de coopération. Il est en principe très difficile de coordonner l'action des donateurs, car les politiques, les approches et les priorités diffèrent selon les diverses agences. Il est également difficile d'éliminer la concurrence qui existe entre ces agences.

3. L'assistance offerte par les donateurs concerne essentiellement l'approvisionnement en eau, tant urbain que rural. Les programmes d'assainissement n'ont pas bénéficié d'autant d'attention; en fait, les donateurs ne se manifestent guère sur le plan de l'assainissement rural. L'aide bilatérale est la plus fréquente.

4. Il ressort de l'expérience faite en Zambie que l'assistance multilatérale se prête relativement mieux à une coordination que l'assistance bilatérale, du fait des conditions assez restrictives dont est assortie cette dernière. Les conditions habituellement fixées, selon lesquelles les consultants et l'équipement doivent provenir du pays donateur, ont souvent pour effet que des sources fiables et moins onéreuses en équipement et en compétence ne sont pas utilisées comme il conviendrait. Il est donc fréquent que les projets soient ainsi plus onéreux à la fois pour le donateur et pour le pays concernés.

5. En Zambie, les donateurs préfèrent souvent concentrer leur activité sur une seule région du pays. Il se crée ainsi une "sphère d'influence", ce qui peut comporter certains avantages sur le plan opérationnel. Cependant, à moins que les donateurs n'accordent une contribution équivalente à toutes les régions du pays, les ressources extérieures ne sont pas octroyées utilement aux régions qui en ont le plus besoin.

6. Une autre difficulté, à rapprocher de celle déjà mentionnée plus haut, est la tendance, ou la préférence par les donateurs en faveur des projets les plus concrets - nouveaux approvisionnements en eau, nouvelles installations de traitement, etc. Il arrive souvent que des programmes d'exécution et d'entretien, ainsi que le développement de certains réseaux, constituent des priorités nationales, sans toutefois parvenir à attirer les fonds nécessaires. On peut ainsi voir de nouveaux réseaux s'intégrer à des réseaux de distribution déjà en place, qui gaspillent 50% de ces approvisionnements additionnels.

7. En Zambie, d'une manière générale, il n'y a pas eu de coordination efficace de l'assistance accordée par les donateurs dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Quelques tentatives timides ont été faites par le Comité d'action nationale en faveur de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. La Zambie a besoin d'une assistance extérieure pour atteindre les objectifs de la Décennie. Pour être efficace, l'utilisation de cette assistance exigera toutefois une meilleure coordination de l'action des agences de financement extérieur et une collaboration plus poussée entre elles.

Titre : Structures décentralisées de l'activité Eau
Agence : SODECI, Côte d'Ivoire
Préparé par : M. Zadi Kessy (Expert en Eau Potable et Assainissement)
Date : novembre 1985.

Dans la recherche d'une solution globale des problèmes d'eau en Côte d'Ivoire, le Gouvernement décida en 1973 de lancer un vaste programme d'équipements hydrauliques tant au niveau urbain qu'à celui de l'hydraulique rurale.

Dans le cadre de l'animation de ce programme, l'Etat ivoirien a confié à la SODECI (Société de distribution d'eau en C.I.), par un contrat d'affermage, l'exploitation des installations sur l'ensemble du territoire national.

Pour faire face à cette mission, la SODECI a procédé à la mise en place des structures nécessaires au fonctionnement et à la bonne gestion de tous les centres d'exploitation. Ces structures sont caractérisées par :

- une décentralisation des opérations et des décisions, d'où le choix d'une structure hiérarchique courte et décentralisée ;
- une responsabilisation du personnel par la mise en place d'une gestion dynamique du personnel formé dans notre centre de formation ;
- un contrôle de l'exploitation par une gestion budgétaire s'appuyant sur l'informatique.

En effet, tous les abonnés d'un centre peuvent accomplir sur place toutes les opérations nécessaires (souscription, facturation, modification, etc...), sans avoir à se déplacer au siège de la Direction régionale ou à Abidjan.

L'objectif fondamental dans cette option est la maîtrise totale par les structures locales de la gestion technique et administrative.

Ces structures sont soutenues, pour leur efficacité et leur performance, par une action vigoureuse de formation dans notre centre de métiers de l'eau d'une part, et par l'outil informatique d'autre part.

La garantie des meilleures prestations aux usagers passe nécessairement par ces dispositions décentralisées. L'exemple d'Abidjan avec la décentralisation en atteste.

Abidjan, Côte d'Ivoire

ANNEX 4

L I S T O F D O C U M E N T S 1/

L I S T E D E D O C U M E N T S 1/

- 1 Action Line '84 (WHO), October 1984.*
- 2 National Decade Plan: Eight Questions They Answer, 1982.*
- 2a - " - French Version*
- 3 Behind the Statistics (An Overview of National Baselines and Targets)
WHO, September 1984.*
- 4 Project and Programme Information System (PPIS) - (WHO), April 1983.*
- 4a - " - French Version*
- 5 Water Supply and Sanitation Projects in Developing Countries "Sector
Paper" (Guidelines for the Planning of Bilateral Cooperation Projects
of the Federal Republic of Germany in the Drinking Water and Sanitation
Sector) - Federal Ministry of Economic Cooperation, Federal Republic of
Germany, May 1984.
- 5a - " - French Version
- 6 The International Drinking Water Supply and Sanitation Decade and its
Implications in the Light of the First Three Years of its
Implementation. (Report of a WHO Consultation), June-July 1984.*
- 6a - " - French Version*
- 7 Development Assistance Committee - DAC - Improving Aid Effectiveness in
the Drinking Water Supply and Sanitation Sector: Conclusions and
Recommendations Emerging from DAC Consultations.*
- 7a - " - French Version*
- 8 Maximizing Benefits to Health (WHO).*
- 9 Minimum Evaluation Procedure (MEP) - (WHO), May 1985.*
- 10 General Assembly Economic and Social Council (UN), March 1985.*
- 11 Report by the Secretariat - WHO/BMZ European Donor Consultation,
February 1985.*

1/ All documents marked with an asterisk (*) are available in
WHO Headquarters, Geneva, Switzerland

1/ Tous les documents marqués d'un astérisque (*) sont disponibles
au siège de l'OMS à Genève, Suisse

- 12 The International Drinking Water Supply and Sanitation Decade - Review of National Baseline Data (as at 31 December 1980).*
- 13 Materialsammlung, April 1985 (WHO/BMZ).*
- 14 International Drinking Water and Sanitation Decade - Catalogue of External Support, April 1983.*
- 15 Africa - Regional Resource Mobilization Profile, October 1985.*
- 15a - " - - French Version*
- 16 Burkina Faso - Resource Mobilization Profile.*
- 16a - " - - French Version*
- 17 - " - - Résumé et commentaires concernant le plan de développement (décennal) du secteur approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA) et projets prioritaires.*
- 18 Burundi - Profil de Mobilisation des Ressources. Préparé par les Départements Techniques concernés par la DIEPA en Collaboration avec le Projet OMS/Gouvernement (BUU/CWS/001). 12 Octobre 1985.*
- 19 - " - - Résumé et commentaires concernant le plan de développement (décennal) du secteur approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA) et projets prioritaires. (OMS/GTZ).*
- 20 Ghana - Resource Mobilization Profile.*
- 21 Kenya - Resource Mobilization Profile(prepared by the African Development Bank, Abidjan, Ivory Coast).*
- 22 Liberia - Resource Mobilization Profile.*
- 23 Malawi - Resource Mobilization Profile.*
- 24 Mali - Profil de Mobilisation des Ressources.*
- 25 Mozambique - Resource Mobilization Profile.*
- 25B - " - - Country Profile for the Mobilization of Resources.*
- 26 Mauritania - Profil de Mobilisation de Ressources.*

- | | | |
|-----|---------------|--|
| 27 | Niger | - Résumé et commentaires concernant le plan de développement (décennal) du secteur approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA) et projets prioritaires.* |
| 28 | Rwanda | - Résumé et commentaires concernant le plan de développement (décennal) du secteur approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA).* |
| 29 | Togo | - Profil de Mobilisation de Ressources pour la République Togolaise.* |
| 30 | - " - | - Résumé et commentaires concernant le plan de développement (décennal) du secteur approvisionnement en eau potable et assainissement et projets prioritaires.* |
| 31 | Benin | - Résumé et commentaires concernant le plan de développement (décennal) du secteur AEPA.* |
| 32 | Somalia | - Summary and comments on the water supply and sanitation sector development plan and priority projects.* |
| 33 | Côte d'Ivoire | - Secteur Eau et assainissement en Côte d'Ivoire.* |
| 34 | Somalia | - The process of planning and implementation.* |
| 35 | Benin | - Processus de planification et réalisations.* |
| 36 | ADB | - Basic Information. |
| 37 | ADB/ADF | - Energy Development in Africa. |
| 37a | ADB/ADF | - Le développement de l'énergie en Afrique. |
| 38 | ADB | - Technical Assistance. |
| 39 | ADF IV | - Lending Policy. |
| 39a | ADF IV | - Politique de prêt relative au FAD IV. |
| 40 | ADB | - Annual Report '84. |
| 40a | ADB | - Rapport annuel '84. |
| 41 | ADB | - Policy and Procedures Relating to the Granting of Lines of Credit to Development Finance Institutions. |
| 42 | ADB | - Loans and Investments. |

- 43 ADB - Cooperation with National Development Finance Institutions.
- 44 United Nations - Women and Water Supply and Sanitation.
- 45 United Nations - News - Women and Development.
- 46 United Nations - Women and the International Drinking Water Supply and Sanitation Decade.
- 47 United Nations - Women and the International Drinking Water Supply and Sanitation Decade, prepared in accordance with decisions of IDWSSD and UNICEF.
- 47B United Nations - INSTRAW Activities in the Field of Women, Water and Sanitation (Agency Statement).
- 48 ADB - Water and Sanitation Sector Bank Group Performance (opening speech).
- 48a ADB - - " - French Version
- 49 Sierra Leone - Resource Mobilization Profile.*
- 50 Angola - Profil de Mobilisation de Ressources.*
- 51 Rwanda - Profil de Mobilisation de Ressources.*
- 52 La Commission Economique pour l'Afrique, par Adebayo Adedeji.
- 53 The Economic Commission for Africa and its Role in Relation to the International Drinking Water Supply and Sanitation Decade (IDWSSD).
- 54 The Water Crisis in Africa, 1985.
- 55 WHO/GTZ Interrregional Cooperation Programme Phase VI Part 2 - Promotion of Water Supply and Sanitation Development, January 1985.*
- 55a - " - French Version*
- 56 Présentation de la délégation canadienne par Hospice H.D. Alves.
- 57 Statement by Mr. Armon Hartmann, Advisor for Drinking Water Supply and Sanitation of the Swiss Development Cooperation in Berne, Switzerland.
- 58 Annual Report (1984-85) of the Saudi Fund for Development.
- 59 Zambia - Resource Mobilization Profile.*
- 59B IDWSSD in Zambia: Experiences of Donor Cooperation and Coordination, November 1985.
- 60 Arab Fund for Economic and Social Development - Cooperation among Arab Development Financing Agencies.

- 61 Arab National and Regional Development Institutions - Financing Operations - Volume 3.
- 62 Kuwait Fund for Arab Economic Development - Disbursement Procedure.
- 63 Kuwait Fund for Arab Economic Development - Law and Charter.
- 64 Kuwait Fund for Arab Economic Development - Basic Information.
- 64a Kuwait Fund for Arab Economic Development - Données de base.
- 65 Kuwait Fund for Arab Economic Development 22 - Annual Report 1983/84.
- 66 IRC - Water and Sanitation Centre - Its Role and Services - General Information.
- 67 Royaume du Maroc - Aperçu sectoral - Novembre 1985.
- 68 Résumé de l'expérience du Zaïre face aux contraintes rencontrées dans la mobilisation d'appuis extérieurs. (Temporary Advisor).
- 69 Intervention de Monsieur Zadi Kessy - PDG de SODECI. (Temporary Advisor).
- 70 Contraintes dans la planification, le financement et le développement du secteur - par M. G. Gagara.
- 71 Exploitation et entretien rehabilitation et standardisation de l'équipement, par M. G. Gagara.
- 72 Les difficultés de la planification dans le domaine de l'AEP, ONEP, Maroc. (Temporary Advisor).
- 73 DANIDA - Prêts danois de développement.
- 74 List of ongoing DANIDA financed projects inside the water supply and sanitation sectors in Africa.
- 75 DANIDA Sector Guidelines - Rural Drinking Water Supply and Sanitation Projects.
- 76 DANIDA - Revised Handbook on Village Participation.
- 77 Mar Del Plata Action Plan - United Nations Water Conference, March 1977.*
- 78 UNDP/WORLD BANK - Involving Women in Sanitation Projects.
- 79 UNDP - Is There A Better Way ?
- 80 République du Zaïre - Profil de Mobilisation des Ressources.*

- 81 Statement by Hans van Damme - International Reference Centre for Community Water Supply and Sanitation (IRC).
- 82 L'eau potable et le développement - la philosophie de la BOAD.
- 83 IRC - Annual Report 1984.
- 84 Cap Verde - Profil Pays de Mobilisation des Ressources.*
- 85 Uganda - Resource Mobilization Profile.*
- 86 Madagascar - Profil de Mobilisation de Ressources.*
- 87 Guinée-Bissau - Profil de Mobilisation de ressources.*
- 88 Lesotho - Resource Mobilization Profile.*
- 89 Tunisie - Profil de Mobilisation des ressources.*

= = =